LETTRE
DE J. P. BRISSOT
A M. BARNAVE,

Sur ses rapports concernant les colonies, les décrets qui les ont suivis, leurs conséquences fatales; sur sa conduite dans le cours de la révolution; sur le caractère des vrais démocrates; sur les bases de la constitution, les obstacles qui s'opposent à son achèvement, la nécessité de la terminer promptement, etc.

De votre honneur jaloux,
Tremblez que votre nom ne périsse AVANT vous.

A PARIS,

Chez { DESENNE, libraire, au Palais-Royal;
BAILLY, libraire, rue St-Honoré, barrière des Sergens;
Tous les marchands de nouveautés;

Et au Bureau du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.

20 NOVEMBRE 1790.

PRÉFACE.

J'avois promis une lettre à M. Barnave, je tiens ma parole ; mais je la tiens un peu tard. En m'abandonnant aux développemens que me présentoit la cause de l'humanité, de la liberté ; en me laissant entraîner à des considérations sur les hommes auxquels on prête une grande influence, et sur la nécessité d'accélérer la constitution, la matière s'est insensiblement étendue sous ma plume. J'ai fait un volume, lorsque mon intention première se bornoit à quelques pages.

Cette extension imprévue a nécessairement retardé la publication. J'avois espéré qu'elle auroit eu lieu sous la présidence de M. Barnave, ainsi qu'on le verra dans le commencement de la lettre. Mon espoir a été déçu.

L'importance des objets que j'ai traités, appelera sans doute l'intérêt public. Nos colonies sont actuellement dans le plus grand danger, et l'on doit les guerres intestines qui les déchirent, à l'absurde systême qui a dirigé le comité colonial, ou plutôt son rapporteur. Car, c'est un fait remarquable, que les calamités qui les ravagent, datent des décrets des 8 et 28 mars, tant exaltés par l'intérêt ou l'ignorance. On les avoit prédites, et l'on peut prédire encore que le décret du 12 octobre ne fera que les aggraver.

Si l'on ne se détermine pas enfin à changer ce systême, à parler un langage loyal et clair ; à n'asseoir nos rapports avec les colonies, et leur organisation intérieure, que sur les bases immuables de la justice universelle ; à soutenir le parti de la justice, par une volonté ferme, plutôt que

par des forces, (car ici la force indigène des colonies suffit pour appuyer la justice), c'en est fait à jamais de nos îles à sucre. Elles nous échappent, pour passer sous un gouvernement étranger, ou s'anéantir dans l'indépendance. Telle est l'incontestable vérité démontrée dans cette lettre.

Si les dangers qui menacent nos colonies sont imminens, ceux qui menacent notre constitution ne le sont pas moins, et j'ai dû les marquer. Je les vois, non pas dans la rage impuissante de nos ennemis, mais dans nous-mêmes. Je les vois dans cette disposition à l'idolâtrie pour quelques individus; disposition qui a perdu Rome et toutes les républiques; je les vois dans les comités anarchiques ou despotiques de l'assemblée nationale, dans leur envahissement universel de l'administration; je les vois dans les lenteurs interminables de la constitution, qui font le désespoir des patriotes réfléchis. Il faut enfin lever le voile qui couvre ces erreurs et ces abus; ce voile ne doit être levé que par des citoyens qui ont donné des preuves de leur attachement à la cause populaire. Toute autre main seroit suspecte. Le corps est maintenant assez vigoureux pour endurer cette opération; la retarder, seroit aggraver le mal. On me citera la force des ennemis que j'attaque, et la circonstance qui redouble leur influence; l'homme libre, qui a la vérité pour lui, ne voit qu'elle, que le danger public, et jamais son danger personnel. Caton a-t-il jamais cessé de sonner l'alarme contre César et Pompée, quoiqu'environnés d'armées puissantes? Et nos grands hommes du jour sont encore un peu loin des Pompée et des César; et nous ne voulons pas qu'ils le deviennent. Point d'idoles, ou nous ne sommes pas dignes d'être libres.

LETTRE DE J. P. BRISSOT A M. BARNAVE.

J'ai porté, contre vous, une grande accusation au tribunal du public. Vos amis en ont été scandalisés; vos ennemis, et ils sont les miens, en ont triomphé. Je viens prouver ce que j'ai avancé, donner satisfaction à vos amis; et quant à nos ennemis communs, leur joie sera de courte durée.

Le Ciel m'est témoin que c'est avec la plus grande répugnance que je m'élève contre vous : j'aurois voulu épargner ce scandale à la révolution : en voici une preuve. Malgré mille raisons qui devoient m'animer à combattre votre rapport du 8 mars, j'ai gardé le silence. Je cédai aux instances des amis de la liberté : ils ne croyoient pas à la durée de votre erreur; ils me disoient que vos principes étoient conformes aux miens; que vous saisiriez la première occasion pour réparer l'injustice faite aux hommes de couleurs et aux noirs. Promesse illusoire! Vous l'avez cruellement déçue; et puisque vous persistez dans votre injuste politique, je me croirois coupable envers l'humanitéé, de ne pas défendre ces infortunés.

Elevé à la présidence, depuis que cette lettre est composée, cette marque de l'estime du parti populaire m'a

fait hésiter, si je ne retarderois pas la publication de cette lettre. En y réfléchissant, j'ai vu que rien ne devoit m'arrêter. Le député qui occupe la première place de la république, (j'appelle ainsi la présidence de l'assemblée nationale) est sujet à la censure du simple citoyen; et je n'attaque pas ici le président de l'assemblée nationale, mais le rapporteur du comité colonial. En différant ma réponse, j'aurois laissé affoiblir l'intérêt public, qui ne s'est pas encore refroidi sur le sujet que je traite; j'aurois nui à la cause que je défends.

Une autre réflexion m'a cruellement agité; je vois les patriotes consternés de ce combat, effrayés de l'issue, quelle qu'elle soit; je les vois incertains, partagés entre votre réputation de démocrate, les services que vous avez rendus à la cause populaire, et le caractère d'honnête homme qu'on m'accorde, et l'estime publique, que j'ai l'orgueil de croire mériter, et l'attachement invariable que j'ai montré pour la liberté, même avant la révolution. Je les vois d'autant plus consternés de cette lutte, entre deux membres du même parti, que les intrigues de nos ennemis exigent une réunion constante de nos forces, qu'il est utile, pour le succès de la révolution, de conserver intact le caractère de ses partisans. Ces pensées m'ont jetté dans une cruelle perplexité; j'ai, plus d'une fois, posé la plume: mais l'intérêt de la vérité, de l'humanité, de la révolution et du parti populaire même, me l'a fait reprendre. Je connois le danger, tout est ici contre moi; le préjugé, l'ignorance du public sur cette question, la terreur dont on agite les esprits, votre popularité, la crainte d'ébranler le crédit de l'assemblée nationale; que d'obstacles à vaincre! Il faut être profondément convaincu de la supériorité de sa cause,

pour oser les braver ! Mais j'ai tellement cette conviction, que je vous défie, vous et vos amis, de me répondre, même par des argumens spécieux. Je ne demande à nos juges qu'une chose, et c'est une justice : qu'on lise cet écrit jusqu'à la fin. Je ne desire pas même d'être lu d'abord sans prévention : la prévention disparoîtra bientôt, pour peu qu'on ait de droiture. Je le crois ; je n'ai qu'un tort, comme le disoit un homme éclairé, bon citoyen, bien versé dans les intérêts de nos colonies ; je n'ai qu'un tort, c'est d'avoir trop raison. Que les patriotes qui craindroient le reflet de cette discussion, sur le crédit de l'assemblée nationale, déposent leurs alarmes ; ce n'est point sur elle que frappe ma censure, elle ne frappera que vous seul ; vous seul êtes coupable ; vous seul avez induit l'assemblée nationale en erreur. Elle a adopté vos deux décrets, *de confiance*, et sans discussion ; elle a cru sur votre parole. Eh ! comment se seroit-elle défiée de vous ! de vous, si jeune encore ; de vous, qui avez la réputation d'être démocrate ! Elle a cru, dis-je, qu'il seroit dangereux d'agiter ces matières, qu'un incendie violent consumeroit nos îles, que la constitution même en seroit renversée. Elle a cédé à ces craintes, et le patriotisme lui a fait violer, à regret et avec douleur, ses principes. Il faut donc la plaindre, et ne blâmer que vous seul. Car, puisque toutes les pièces étoient soumises à votre examen, vous avez pu, vous avez dû y voir la vérité. Elle a toujours été cachée par vous à l'assemblée nationale, qui n'avoit, pour s'éclairer au-dehors, que les écrits de ces hommes de bien, que vous lui aviez rendus suspects.

Je veux vous prouver :

1°. Que votre rapport et votre décret du 12 octobre

violent tous les principes de la raison, de l'humanité, de la liberté, de la justice.

2°. Que votre conduite dans l'affaire des colonies, et sur-tout à l'égard des hommes de couleur (1), a constamment été dirigée d'après une politique fausse et dépravée.

3°. Que cette conduite, philosophiquement condamnable, l'est encore en politique, et que les événemens qui l'ont démontré, étoient faciles à prévoir.

Je terminerai par quelques réflexions, sur le caractère, les qualités qu'on vous prête, sur le rôle que vous jouez, sur votre influence, etc.

PREMIÈRE SECTION.

Examen du rapport du 12 octobre.

J'ai blâmé (2), sans ménagement et votre rapport et le décret que vous avez proposé à la suite. Je l'ai blâmé avec la franchise qui entraîne l'honnête homme, l'homme sensible, lorsqu'il s'agit des grands intérêts de l'humanité. Je vais prouver qu'ils étoient blâmables sous tous les rapports.

1°. Vous avez violé la déclaration des droits de l'homme. --- Vous dites, en effet, dans le *considérant* du décret, que l'asemblée nationale a *annoncé d'avance sa ferme volonté d'établir, comme article constitutionnel, qu'il ne sera pas statué sur l'état des habitans des colonies, que sur leur demande formelle et précise.*

Que signifient ces paroles, auxquelles il semble que

(1) Il ne faut cesser de répéter, qu'il faut distinguer les hommes de couleur, des noirs esclaves. Ces hommes de couleur, sont libres, contribuables, et presque tous propriétaires, comme les blancs. --- Leurs ennemis n'ont cessé de confondre leur cause avec la question de la traite et de l'esclavage, tandis qu'elle n'y a aucun rapport.

(2) Voyez le Patriote-François du 13 octobre.

vous ayez craint de donner un sens clair et précis ? elles signifient que vous déclarez, au nom de l'assemblée nationale, et *contre la vérité*, qu'elle n'a point encore statué sur l'état des hommes de couleur, qu'elle n'y statuera que sur la demande des colonies, c'est-à-dire, des blancs. Or, que veulent, que demandent les blancs ? Que ses hommes de couleur ne soient pas citoyens actifs ; par conséquent, vous dépouillez les hommes de couleur de leurs droits, ou formellement, ou par l'incertitude dans laquelle vous les jettez ; ce qui revient au même.

Direz-vous que ce n'est pas-là le sens de votre phrase, que vous n'avez eu en vue que *le futur*, et *que les noirs esclaves* ? Mais alors, pourquoi ne pas le déclarer nettement ? pourquoi se servir d'un terme générique, sous lequel on peut envelopper les hommes de couleur libres, comme les esclaves ? pourquoi abandonner leur sort à l'interprétation arbitraire et intéressée de leurs tyrans ? L'expérience vous avoit déjà démontré qu'ils abusoient de tout, qu'ils torturoient les décrets, pour les plier à leur cupidité ? Eh ! puisqu'ils n'avoient pas voulu comprendre, dans la classe des citoyens actifs, les sang-mêlés *contribuables*, quoique TOUS les contribuables, aux termes du décret du 28 mars, fussent déclarés citoyens actifs ; comment n'avez-vous pas prévu que, dans votre phrase obscure, sur *l'état des personnes*, les blancs comprendroient infailliblement les sang-mêlés ? Comment n'avez-vous pas prévu qu'ils soutiendroient que l'assemblée nationale reconnoissoit, par cette phrase, n'avoir rien prononcé sur l'état des hommes de couleur, et qu'avec cette fausse conclusion, ils excluroient ces citoyens actifs assemblées primaires ?

Dire qu'on ne l'a pas prévu, c'est s'accuser d'une ignorance grossière sur les divisions qui règnent dans nos îles, sur les artifices des planteurs, sur leur orgueil, sur le systême qu'ils ont constamment soutenu. L'avoir prévu, et ne pas avoir prévenu toutes fausses interprétations, c'est être évidemment injuste ou fallacieux. C'est évidemment avoir voulu dépouiller ou laisser dépouiller ces hommes de couleur, de leurs droits de citoyen actif.

Je ne vous parle pas ici du faux principe posé dans ce *considérant*, de ce pouvoir que vous donnez à l'assemblée nationale, de décréter l'état des personnes. J'y reviendrai.

2°. Vous avez violé tous les principes d'humanité, en abandonnant le sort des hommes de couleur à la volonté des blancs. Vous ne pouvez pas ignorer que les blancs font gémir les hommes de couleur sous un despotisme révoltant. Toutes les pièces qui vous ont été remises, en contiennent des preuves sanglantes; et votre décret laisse les sang-mêlés, sous le couteau de leurs tyrans !.. Ce sont des victimes livrées à leurs sacrificateurs, à moins qu'usant *du droit de résister à l'oppression*, ils ne s'arment contre les blancs, et ne les forcent à leur rendre justice.

3°. Ces sang-mêlés ont été jugés, condamnés sans être entendus, ni par eux-mêmes, ni par l'organe des membres qui vouloient les défendre.

4°. Vous avez sacrifié la métropole à ses colonies. Vous l'avez assujétie à ne prononcer sur l'état des personnes, que sur la demande formelle et précise des colonies mêmes. N'est-ce pas l'humilier, la dégrader, la mettre dans le vasselage de ses colonies ?

5°. L'assemblée générale de Saint-Marc a été condamnée, cassée, sans être entendue. Vous n'avez pas vu une seule

de ses pièces. Je crois qu'elle étoit coupable, mais les brigands les plus atroces sont entendus, avant que d'être suppliciés.

Vous me direz peut-être que ce fait appartient à l'assemblée. Non, il est le vôtre. Si vous aviez eu la ferme volonté de les faire entendre ; si vous aviez été pénétré de l'esprit de justice, vous auriez vous-même provoqué la discussion, réclamé ce droit en leur faveur ; vous auriez vous-même conjuré l'assemblée de ne pas se compromettre, en refusant d'entendre ceux que votre rapport condamnoit, et ils auroient été entendus. En suivant une autre marche, qu'avez-vous fait ? Attirer de justes reproches à l'assemblée nationale, de la part même des coupables, jetter des doutes sur leur délit, puisqu'on ne craint point de voir attaquer ce qui est démontré ; enfin, attacher à l'assemblée nationale, dans l'opinion publique, dans l'opinion des colonies, l'idée d'injustice, qui devoit lui être étrangère : telles ont été les suites de ce décret. Voyez quel avantage vous avez donné sur vous, sur l'assemblée nationale, sur le parti populaire, aux planteurs et à l'assemblée générale de Saint-Marc. Que pouvez-vous répondre à la lettre de M. Cocherel, quelqu'insolente qu'elle soit ? Vous condamnez sans entendre, et vous parlez de liberté ! Vous voulez être libre, et vous ne savez pas être juste envers tous ! vous faites mal, le bien même !

6°. Vous avez encore bien plus cruellement sacrifié l'honneur et la dignité de l'assemblée nationale, et en lui prêtant un mensonge déshonorant, et en lui faisant voter de *complaisans* remercîmens à une assemblée qui la menaçoit et qui l'outrageoit.

Je cite d'abord le mensonge ; il est évident. Vous faites

dire à l'assemblée nationale, dans votre perfide *considérant*, qu'elle a déja annoncé sa *ferme volonté de ne rien statuer sur l'état des hommes des colonies...* Où donc est le décret qui renferme cette prétendue annonce ? On ne la trouve, ni dans le décret du 8 mars, ni dans les instructions du 28. C'étoit pour vous faire cette question, que M. Mirabeau demandoit la parole. Votre parti, qui craignoit de voir l'artifice découvert, a eu le secret de la lui faire refuser.

Ce mensonge étoit déshonorant par son objet, puisque l'assemblée nationale s'y montroit, abandonnant sans raison, et ses propres droits, et la déclaration des droits de l'homme...

Eh ! pourquoi avez-vous préféré d'insérer ce mensonge dans un préambule, plutôt que dans un article du décret ? Il faut dévoiler ici le but secret de cette manœuvre. Vous saviez qu'on n'attache encore que peu d'importance au préambule d'un décret ; que l'attention glisseroit facilement sur l'espèce de louche que présentoit votre phrase insidieuse, tandis que la masse de l'assemblée, se croyant liée par un article, l'auroit attentivement examiné. Or, pour les desseins des planteurs, il étoit nécessaire d'éviter sur-tout la discussion ; et il leur étoit indifférent que le trait qui devoit percer l'homme de couleur, fût avant ou dans le décret. Ils se promettoient d'en tirer le même parti dans les îles, où toutes les parties d'un décret sont également sacrées.

7°. Les remercîmens que vous avez engagé l'assemblée nationale à voter pour l'assemblée provinciale du nord, ne sont pas moins flétrissans. Aussi n'est-ce qu'en cachant, avec un soin coupable, les termes séditieux et

rebelles de cette adresse, que vous avez surpris ces remercîmens.

Eh ! qui pourra justifier ici votre conduite ? qui pourra défendre votre bonne foi, en voyant tous les artifices que vous avez employés, et le secret où vous avez enséveli l'adresse originale de Saint-Domingue, et l'édition tronquée qui en a été faite à Paris (1), et le travestissement de l'objet et des termes mêmes de cette édition tronquée ? Suivons le laconisme énigmatique avec lequel vous avez rendu compte de cette adresse. « L'assemblée provinciale du Nord, dites-vous, demande trois choses : Il faut différer à statuer sur la première, jusqu'à ce que le vœu des assemblées coloniales soit connu. La seconde est un *objet d'ordre*, qui n'exige pas de délibération. La troisième, consiste en ce qu'il soit dit qu'aucune loi ne sera portée sur l'état des personnes, que sur la demande des colonies (2).

Est-ce ainsi que la bonne foi auroit rendu compte de cette adresse dangereuse ? Est-ce ainsi que M. Pétion l'a analysée dans son discours ? Ah ! si l'assemblée eût entendu cette dernière analyse, auroit-elle voté ces remercîmens ? ou plutôt, manifestant son improbation, n'auroit-elle pas condamné les principes de cette assemblée provinciale, sur les trois objets, que vous avez défigurés, même dans le style énigmatique, sous lequel vous les avez présentés.

Car, 1°. il est faux de dire que, sur le premier objet demandé par l'assemblée du Nord, il faille, pour pro-

---

(1) Voyez la lettre de M. l'abbé Grégoire aux philanthropes, et le discours de M. Pétion sur les troubles de Saint-Domingue.

(1) Voyez le Moniteur du 13 octobre. Je cite ce papier, assez exact ; car, quand le rapport paroîtra-t-il ?

noncer, attendre le vœu des assemblées coloniales. Cet article porte que l'assemblée nationale ne pourra prononcer sur le régime intérieur des colonies, que sur la demande, et conformément à la demande des colonies. Or, certainement, quand toutes les assemblées coloniales de Saint-Domingue voteroient une pareille pétition, il seroit déshonorant, absurde, impolitique à l'assemblée nationale de l'accorder. Donc ce premier objet est faussement présenté.

2°. Le second n'est pas moins défiguré. Ce n'est qu'un objet d'ordre, dites-vous, qui n'exige pas de délibération. Voyons en quoi il consiste. L'assemblée provinciale demande qu'on ne puisse prononcer sur les rapports commerciaux, que d'après les représentations du commerce et la communication aux colonies; c'est-à-dire, qu'un décret qui lie entièrement les mains de l'assemblée nationale, n'est qu'un décret d'ordre. Le but de cet article perce : on veut assurer à jamais aux armateurs la traite des noirs; et vous appelez cette résolution un objet d'ordre !

Enfin, la même astuce caractérise le rapport sur le troisième point. L'assemblée du Nord demandoit qu'on ne fît aucune loi sur l'état des personnes à Saint-Domingue, que sur la demande des colonies. *Vous vous êtes déjà expliqué à cet égard*, dites-vous, à l'assemblée nationale : et cela n'étoit pas vrai. L'assemblée avoit bien assuré le sort des hommes de couleur des colonies, mais jamais elle n'avoit promis de ne statuer sur l'état de ces hommes, que sur la demande des colonies. Elle avoit fait le contraire : ELLE AVOIT STATUÉ ou plutôt DÉCLARÉ.

Ce n'étoit pas assez de défigurer les demandes de l'assemblée provinciale, vous avez caché entièrement ses

principes séditieux. Vous avez lu, dans l'adresse originale, que l'assemblée provinciale du Nord ne différoit point de l'assemblée générale de Saint-Marc, pour les principes, mais dans les formes seulement. Vous y avez lu qu'elle ne *vouloit point*, qu'elle ne *souffriroit point* que l'assemblée nationale prononçât sur son régime intérieur et sur l'etat des habitans, autrement que sur sa demande, que conformément à sa demande. Vous y avez lu, qu'avant de *signer un pacte avec la métropole*, il falloit que l'assemblée nationale reconnût ce principe, ou *que la scission s'ensuivroit.* Vous avez lu ces menaces, ces outrages, et vous les avez dérobés aux regards de l'assemblée ! et vous avez loué, d'*avoir rempli soigneusement tous les devoirs attachés au titre de François*, l'assemblée qui les violoit ! Vous l'avez louée, lorsque, pour ces mêmes principes séditieux, vous cassiez l'assemblée générale ! Et vous avez engagé l'assemblée nationale à remercier une assemblée qui la bravoit, qui l'outrageoit !

Or, je vous le demande maintenant, et en récapitulant ces divers chefs d'accusation, un membre de l'assemblée nationale n'est-il pas coupable, quand, environné de la plus grande confiance, chargé de la mission la plus importante, il trahit cette confiance, soustrait des pièces (1), en défigure d'autres, égare l'assemblée, sacrifie sa dignité, son honneur, la compromet par des injustices, des remer-

---

(1) Je ne parle pas ici de l'omission suspecte de la dénonciation faite contre M. Gouy. Il est accusé d'avoir fomenté l'esprit d'indépendance des colonies ; il est innocent ou coupable : dans l'un et l'autre cas, le rapporteur, à qui la lettre étoit renvoyée, devoit en rendre compte, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il étoit impossible à M. Gouy de se justifier. Mais, quelle confiance peut-on mettre dans un raporteur, dont la collusion avec des coupables est évidente ?

cîmens et des mensonges, également déshonorans? Un ami de la justice n'est-il pas coupable, de faire juger, condamner une assemblée nombreuse de représentans du peuple, sans les entendre? Un François, un représentant de la métropole, n'est-il pas coupable, de sacrifier cette métropole aux prétentions exagérées des colonies? Un ami de la liberté, de l'humanité? n'est-il pas coupable, quand il viole la liberté, pour quelqu'individu que ce soit? quand il sacrifie des opprimés à leurs oppresseurs? quand il les dépouille de leursdroits sans les entendre? Enfin, comment appeler l'homme qui combat, égorge son adversaire, en lui liant pieds et mains, en lui fermant la bouche? L'épithète qu'on m'a tant reprochée, n'est-elle pas au-dessous du délit?

Ces reproches sont durs; mais ils sortent de la nature des choses. Comment les adoucir, sans sacrifier le plus grand des intérêts, celui de cette vérité qui doit conduire les hommes au bonheur, les corps politiques à la paix; de cette vérité, sans laquelle notre régénération, que nous vantons sans cesse, ne sera qu'une forfanterie? Voulez-vous prouver qu'ils sont injustes? détruisez les faits que je viens de présenter.

Vos amis, pour vous justifier, disent que vous êtes, de bonne foi, dans l'erreur, et que, par conséquent, vous ne méritez pas d'être blâmé avec autant de sévérité. Suivant les autres, vous tenez toujours à je ne sais quels grands principes; vous croyez mes raisonnemens philosophiquement vrais; mais vous les croyez mauvais en politique.

Ces deux objections méritent à peine d'être réfutées; cependant, je les examinerai dans la 2me et la 3me partie de cette lettre. Je veux détruire auparavant une erreur

capitale, que vous avez glissée dans le préambule de votre décret du 12 octobre; erreur qui, si elle s'accréditoit, renverseroit les droits de l'homme.

Vous y dites que l'assemblée nationale a annoncé *la ferme volonté d'établir, comme article constitutionnel, dans l'organisation des colonies, qu'aucunes loix, sur l'état des personnes, ne seront décrétées pour les colonies, que sur la demande formelle et précise de leurs assemblées coloniales.*

Cet article suppose, 1°. que l'assemblée nationale a le droit de rendre des décrets sur l'état des hommes; 2°. que l'état des hommes peut faire la matière d'un article constitutionnel; 3°. que l'assemblée nationale peut abandonner à une simple assemblée administrative le droit de décider de l'état des personnes.

Or, c'est supposer trois absurdités.

1°. Les droits des hommes, c'est-à-dire, les droits de liberté, d'égalité, etc., sont antérieurs à toute assemblée législative ou constituante, et ces droits sont indépendans de toute espèce d'assemblée et de pouvoir. Aussi le pouvoir constituant ne donne-t-il pas ces droits, ne décrète-t-il pas ces droits; il doit se borner à *déclarer* qu'ils sont tels. Les droits des hommes sont des faits. *On déclare un fait; on décrète une loi.*

Aussi la liste des droits des hommes ne doit-elle pas être classée parmi les décrets: elle doit être classée séparement, sous le titre de déclaration des droits.

Aussi, est-ce une grande erreur de la confondre avec la constitution. Elle doit faire la base de la constitution; elle doit être la règle sur laquelle se mesure cette constitution. Elle doit en être la pierre de touche; mais elle en est essentiellement distincte.

De ces principes, il résulte que l'assemblée nationale n'a pas le droit de rendre aucun décret sur les droits des hommes, soit en France, soit dans nos colonies : elle n'a que le droit de les déclarer.

Il en résulte, que jamais ces droits de l'homme ne peuvent faire la matière d'un article constitutionnel. — Ils appartiennent à la déclaration des droits ; ils précèdent toute constitution. Une assemblée nationale peut faire un article constitutionnel, mais elle ne peut faire ou limiter, ou augmenter un droit essentiel de l'homme.

La constitution est l'acte de démarcation, de division des pouvoirs qui gouvernent. — Et c'est un contre-sens dans les termes, que de dire qu'on fera un article constitutionnel des droits des hommes dans les colonies. C'est confondre toutes les matières, c'est en changer la nature ; et l'assemblée nationale n'a pas ce droit.

L'assemblée nationale, en s'assujettissant à ne prononcer sur l'état des hommes que sur la demande formelle et précise des colonies, leur abandonne, dans la réalité, les droits des hommes de couleur, et des noirs esclaves. Or, il est évident que, les blancs faisant la loi dans les colonies, ne demanderont jamais qu'on ressuscite ces droits. Et l'assemblée nationale peut-elle faire cet abandon ? Non.

En effet, au moment où la France a reconquis sa liberté, Saint-Domingue faisoit partie de l'empire françois. Le bienfait de cette révolution a donc dû s'étendre sur tous les habitans de cet empire : il a donc embrassé les hommes de couleur. L'assemblée nationale ayant déclaré quels étoient les droits des hommes, elle a déclaré par-là même, quels étoient ceux des hommes de couleur. Cette déclaration est

irrévocable ; et il est hors de la puissance de l'assemblée nationale de distinguer diverses espèces d'hommes. Proposer aujourd'hui d'abandonner le sort de ces hommes aux blancs , ce seroit disposer d'hommes dont on n'a pas le droit de disposer.

Il est bien vrai que dans le préambule du décret du 8 mars , l'assemblée nationale a déclaré qu'elle n'avoit pas entendu assujétir les colons à toutes les parties *de la constitution*. Mais on ne parle ici que de la *déclaration des droits* , qui est indépendante de la constitution , qui est même hors du pouvoir constituant.

Enfin, l'assemblée nationale n'a pas le droit d'abandonner à aucune assemblée la faculté de régler le sort d'une classe d'hommes. Car , en supposant que l'assemblée nationale peut prononcer sur ce sort , ce seroit comme pouvoir constituant. Or , un tel corps ne peut déléguer à aucune assemblée une portion de son pouvoir. La délégation seroit inconstitutionnelle.

Vous avez donc fait prendre à l'assemblée nationale un engagement qui est hors de son pouvoir , et qui choque tous les principes , en l'engageant à ne rien décréter sur l'état des hommes dans les colonies.

Ces principes sont nouveaux ; aussi n'est-il point étonnant que les esprits qui ne sont pas familiarisés, depuis long-tems , avec eux , les violent souvent.

Aussi ne suis-je point étonné de voir , et les armateurs et les planteurs , s'acharner à demander à l'assemblée nationale qu'elle ôte aux législatures futures le droit de prononcer et sur la traite , et sur le sort des esclaves. L'assemblée nationale n'a pas ce droit. Il est naturel à des arma-

teurs et des colons de l'ignorer : il sont si peu versés dans la science des droits de l'homme et des constitutions !

Toutes les questions qui appartiennent au pouvoir législatif, c'est-à-dire, les loix à faire sur tout ce qui concerne le bien public (hors la division et les droits des pouvoirs), appartiennent à chaque législature : et on ne peut pas contester que la question de la traite, et celle sur la manière d'améliorer le sort des esclaves, ne soient des objets purement législatifs.

Ainsi, quand l'assemblée nationale décréteroit que ces articles sont constitutionels, quand elle en ôteroit la connoissance aux législatures futures, son décret pourroit être révoqué par la première assemblée, parce que l'assemblée nationale auroit outre-passé ses pouvoirs, en dénaturant les choses, en mettant parmi les articles constitutionnels, des articles purement législatifs.

J'ai cru devoir entrer avec vous dans ces détails. Vous appartenez au comité chargé de distinguer les décrets constitutionnels des articles législatifs ; je vous invite à réfléchir sur cette doctrine, et à réformer l'erreur inconstitutionnelle du préambule de votre décret du 12 octobre.

Je reviens à l'objection qu'on m'a faite, où l'on prétend que vous êtes de bonne foi dans toutes vos erreurs. Cette objection me force à examiner votre conduite depuis votre entrée au comité colonial jusqu'à présent.

SECONDE SECTION.

Examen de votre conduite dans l'affaire des colonies, et sur-tout par rapport aux hommes de couleur.

Attaché au même parti que vous, j'ai dû chercher tous les

les moyens de me prouver que vous étiez de bonne foi dans votre marche à l'égard des colonies ; mais, en suivant votre conduite depuis le moment où vous êtes entré au comité colonial jusqu'à votre dernier rapport, j'ai été, malgré moi, convaincu du contraire ; et le tableau que j'en vais tracer, en convaincra sans doute aussi mes lecteurs.

Lorsque les hommes de couleur se présentèrent à l'assemblée nationale, la justice de leurs réclamations frappa tous les esprits. Il n'y eut presque qu'un cri ; et leurs députés eussent été admis, si l'on eût saisi ce premier moment, où le pur amour de la liberté et de l'égalité embrâsoit tous les cœurs. Alors, les planteurs consternés, rougissant de leur doctrine impopulaire, se cachoient, et se bornoient à des manœuvres ténébreuses pour les écarter.

Malgré ces manœuvres, le comité de vérification avoit décidé deux fois que les députés des hommes de couleur seroient admis à l'asemblée nationale ; mais les planteurs réussirent constamment à faire suspendre le rapport (1). Ils faisoient circuler, dans cette assemblée, où jamais ils n'auroient dû être admis, ils faisoient circuler des calomnies, des fables, des terreurs : et la terreur a tant d'influence sur l'ignorance !

Alors arriva la nouvelle de la révolution de Saint-Domingue, et de presque toutes les îles. L'assemblée sentit le besoin d'en régler les effets, et de rassembler, dans un seul foyer, toutes les lumières qui pouvoient l'éclairer et diriger une bonne loi. Un comité colonial fut décrété. L'opinion publique et l'estime vous y portèrent : vous aviez défendu la liberté avec vigueur. Ses amis, les phi-

(1) Voyez la lettre de M. l'abbé Grégoire.

losophes, espérèrent que vous y balanceriez l'influence dangereuse et puissante de ces colons et de ces négocians, qu'on y avoit imprudemment et injustement admis. Mais, combien cruellement l'espérance publique a été trompée! Séduit par des planteurs, vous avez adopté leurs principes, vous avez favorisé leurs manœuvres, vous vous êtes prêté au rôle déshonorant qu'ils vous ont imposé. Rien d'étonnant ici : vous étiez jeune, et par conséquent vous deviez être crédule, et par conséquent encore, il étoit facile à des hommes profondément pervers et astucieux, de vous séduire.

Vous arriviez du fond d'une province où les connoissances sur les colonies, sur le commerce maritime, et sur les grandes questions que ces objets entraînent, devoient être rares; il étoit donc facile de vous en imposer par des faits faux, soutenus avec audace.

L'amour de la gloire vous enflammoit. Il étoit si beau de décider du sort d'une colonie puissante! Ce rôle de dictateur, qu'on offroit à votre ambition, devoit donc lui plaire; et vous le remplissiez en vous chargeant du rapport. Entouré de planteurs ou de négocians, qui distilloient goute à goute le poison dans votre ame neuve, se jouoient de votre inexpérience, écartoient de vous les hommes éclairés, en les peignant comme des enthousiastes, des fous, des philosophes, des hommes dangereux, peut-être soudoyés par une puissance étrangère; vous n'avez pu penser, parler, écrire que sous la dictée de la cupidité. Les livres auroient pu vous éclairer; mais c'étoit un océan sans bords (1). Il falloit avoir le temps, le

(1) Je vous ai envoyé l'excellent traité de Clarkson, et divers autres écrits dans le même genre.

courage, la volonté, le talent d'y plonger; et tout cela vous manquoit. A ce défaut de connoissances fondamentales, il a donc fallu suppléer par les armes mensongères que vous prêtoient les colons, qui les fabriquoient en secret. Incapable de lutter avec les philosophes et les politiques, vous avez imité la ruse de l'ignorance et de la perversité; vous les avez, à l'exemple des colons, méprisés et calomniés. Enfin, identifié avec ces hommes que l'habitude de commander à des esclaves, de les traiter comme des animaux domestiques, a rempli des préjugés les plus insultans pour l'humanité, parlant le même langage, sourd, comme eux, aux argumens, aux faits, n'y répondant, comme les tyrans, qu'avec un silence dédaigneux, ou des décrets surpris : telle a été la métamorphose inconcevable qui s'est opérée dans vous, le ferme défenseur de la liberté; et depuis quand ? depuis votre entrée au comité colonial.

Si, restant fidèle à une politique franche et loyale, si, n'écoutant qu'une sévère impartialité, vous vous fussiez préservé des fils séducteurs dont on vous enlaçoit, n'auriez-vous pas appelé à votre aide, consulté les hommes de bien, qui, depuis plusieurs années, s'occupoient de ces grandes questions? N'auriez-vous pas étudié leurs écrits, au lieu de vous borner à les mépriser sur parole ? N'auriez-vous pas entendu, sur-tout, les hommes de couleur, avant de les sacrifier à leurs adversaires ? C'est ainsi qu'en auroit agi un homme vraiment pénétré des sentimens d'humanité, de la justice, et de la grandeur de ses fonctions. Le célèbre *Wilberforce* (1) a passé plusieurs années dans l'étude de

---

(1) M. Wilberforce, membre du dernier parlement d'Angleterre, jouit

cette question. Avant de la présenter, il a tout consulté. Vous ne consultez rien, et quelques jours vous suffisent pour décider une question qui vous étoit inconnue ! La mission dont l'assemblée nationale vous avoit revêtu, vous faisoit cependant la loi de tout examiner. Vous aviez à lui présenter le résultat des connoissances les plus vraies et les plus sûres, pour déterminer ses décisions. Et vous ne lui avez présenté que les sophismes et les mensonges d'un parti justement suspect !

Ces sophismes auroient éveillé la défiance, s'ils avoient été développés par l'organe d'un planteur ou d'un négociant ; en les présentant par le vôtre, ils écartoient cette défiance. Votre jeunesse devoit rassurer l'assemblée nationale sur la crainte de la corruption. On aime la gloire à votre âge, et l'on foule ordinairement l'or aux pieds. Votre fermeté à soutenir les bons principes, la réputation qu'elle vous avoit acquise, tout étoit un garant du succès pour ces hommes artificieux. Ils se disoient : « Nous taire, nous cacher et séduire, voilà notre rôle. Séduisons un des plus ardens démocrates (1), et tous les autres seront entraînés. On le croira profondément instruit ; les terreurs que nous lui aurons inspirées passeront dans l'ame des autres. La circonspection qu'il prêchera, prouvera le danger qui

---

dans les deux partis, de la réputation la plus grande, soit pour ses vertus, soit pour ses vastes connoissances et sa logique lumineuse. Il les déploya sur-tout, lorsqu'il présenta la fameuse motion de l'abolition de la traite. Son discours dura quatre heures. Il y envisageoit la traite des noirs sous tous ses rapports.

(1) " Nous avons recherché les députés prépondérans dans les comités et les bureaux, et dans les sociétés particulières et dans l'assemblée nationale, et nous en avons ramené un grand nombre. ,, Voyez correspond. secrette des députés de Saint-Domingue, letrre du 11 janvier.

menace. Le silence qu'il commandera, deviendra une loi dictée par le patriotisme même ; et ces grands principes de liberté et d'égalité seront attaqués, détruits, par le parti démocratique même ! Et il paroîtra impolitique, irreligieux, coupable même, de dénoncer ces atteintes, ces violations des droits de l'homme ! Et on vouera à l'anathême les hommes courageux qui oseront défendre les principes, et que nous aurons eu l'attention de diffamer à l'avance !.....(1) ».

Si tel a été le plan des colons, comme il n'est pas possible d'en douter, quand on a lu leur correspondance, il a réussi au-delà de leurs espérances. J'aime à croire que vous êtes tombé d'abord, par ignorance, dans leurs pièges ; mais est-il possible de croire à votre bonne foi, en vous y voyant rester, persister dans votre erreur, faire cause commune avec eux, adopter dans vos rapports leur duplicité, leurs ambiguités, leur marche ténébreuse ?

Ouvrons votre rapport du 8 mars ; ce rapport, dont j'ai justement censuré ailleurs la stérilité des idées, et la présomptueuse ignorance qui l'a dicté (2) ; il est rempli de ces obscurités, de ces réticences, de ces demi-phrases perfides et de contradictions choquantes. Il s'y décèle à chaque

---

(1) " Nous avons, disent les députés de Saint-Domingue, dans la lettre citée ci-dessus, répandu à profusion quelques écrits. . . Nous voyons avec plaisir que L'EXCELLENT écrit de M. de Rouvray, de l'état des nègres, a porté le coup le plus violent à la société des amis des noirs, qu'elle a été même abandonnée par plusieurs de ses membres, quand ils se sont vus dévoués à l'exécration, etc. ,,

Observez que cet EXCELLENT écrit est un libelle infâme, aussi méprisable par l'ignorance profonde qui le caractérise, que par les mensonges et les calomnies dont il est rempli.

(2) Le Patriote François du 9 mars 1790.

pas, l'homme poursuivi par la vérité, gêné par sa conscience, qui cherche à lui échapper, qui veut, par des sophismes, concilier les inconciliables, la liberté avec le despotisme.

Ainsi, d'un côté, vous y déclarez que Saint-Domingue fait partie de l'empire françois; et de l'autre, vous déclarez que cette île n'est point assujétie à la constitution françoise (1).

D'un côté, vous professez, vous avez juré que tous les hommes ont les mêmes droits, sont par-tout libres et égaux en droits; et de l'autre, vous déclarez que ces droits ne sont pas les mêmes par-tout, dans les îles comme dans le continent. Ainsi, la déclaration des droits n'est, dans votre opinion, qu'une localité, et se règle sur la mappe-monde.

D'un côté, vous déclarez que ces droits de l'homme sont universels, inaliénables, inaltérables; et de l'autre, vous soutenez que l'extension de ces droits aux Africains est une extension fausse et coupable.

D'un côté, vous reconnoissez que les blancs de Saint-Domingue ont les mêmes droits que les François, et d'un autre côté, vous leur accordez, comme une *faveur*, le droit d'émettre leur vœu sur leur constitution.

D'un côté, vous dites que les assemblées seront composées de représentans librement élus par les citoyens; et d'un autre côté, vous ne définissez point ce qu'est un citoyen à Saint-Domingue. Le blanc est-il le seul citoyen? Donnera-t-on ce titre à l'homme de couleur? Le donnnera-

(1) J'imagine que c'est par erreur que vous vous êtes servi du mot CONSTITUTION. Vous vouliez dire LA DÉCLARATION DES DROITS, ce qui est différent. Peut-être avez-vous craint de décliner le MOT PROPRE, il eût révolté.

t-on au nègre libre ? Vous ne levez point ces doutes : et cependant vous ne pouviez ignorer que, d'un côté, les blancs vouloient écarter de la classe des citoyens actifs, les hommes de couleur et les nègres libres ; que d'un autre côté, ceux-ci réclamoient ces droits, et comme hommes et aux termes mêmes des anciennes ordonnances. Pourquoi donc n'avoir pas prononcé ? prononcer n'étoit-il pas le seul moyen de prévenir des discussions, et peut-être des combats ? Un décret positif n'étoit-il pas nécessaire, et pour imposer aux blancs la loi de les admettre, et pour prouver aux autres que l'assemblée n'avoit qu'une balance ?

Vous répéterez peut-être ce que vous disiez alors, ce que disoient au comité colonial les planteurs, que les hommes de couleur assistoient aux assemblées primaires (1) ; et ce fait étoit faux, et l'on a chassé ceux qui s'y sont présentés ; et l'on faisoit ce mensonge sciemment et pour tromper l'assemblée (2).

Dans un autre article, vous déclarez qu'il n'y a lieu à aucune inculpation contre les colonies et les assemblées des colonies. Ainsi l'emprisonnement de M. Dubois pour avoir dit une vérité incontestable ; ainsi l'assassinat exécuté de M. Ferrand de Baudière, parce que ce magistrat défendoit les sang-mêlés, l'assassinat prémédité de M. Labadie ne peuvent donner lieu à aucune inculpation ! Comment avez-vous pu compromettre une assemblée res-

---

(1) Voyez la lettre de M. l'abbé Grégoire.

(2) Ils a été, disent les colons, nécessaire de tromper à ce sujet le comité colonial, pour qu'il ne fasse pas mention des gens de couleur.

Le procès-verbal des députés, qui porte ce fait, ajoute : plusieurs de MM. n'ont pas voulu signer.

pectable, au point de lui faire prononcer un pareil jugement, sans avoir entendu les parties intéressées, sur des faits arrivés à une distance aussi considérable, et qui peuvent avoir été défigurés par l'intérêt et la passion?

Mais s'il est un article de votre rapport et de votre projet de décret du 8 mars, où s'accumulent les inconséquences, les contradictions, les perfidies, c'est celui qui concerne l'abolition de la traite. Je l'analyse.

Le troisième point de délibération, dites-vous à l'assemblée nationale, *concerne les alarmes qui se sont élevées relativement à l'application de vos décrets. Vous ne devez, vous ne pouvez parler ici qu'un langage, et c'est* CELUI DE LA VÉRITÉ, *qui consiste à désavouer* LA FAUSSE EXTENSION *qu'on leur a donnée.*

La fausse extension ! eh ! quoi ! cette extension ne découloit-elle pas des décrets même, ou plutôt ne précédoit-elle pas le décret ! n'étoit-elle pas indépendante de la volonté de l'assemblée nationale ? N'étoit-ce pas le droit imprescriptible de tous les hommes, que l'assemblée reconnoissoit pour constituer la nation sur la base éternelle de la justice ? C'est donc en vertu de l'article, qui porte que *tous les hommes sont nés libres et égaux*, que les adversaires de la traite en sollicitoient la proscription. Si l'assemblée nationale avoit prétendu limiter cet article aux seuls François vivant en Europe, pourquoi disoit-elle TOUS les hommes ? Mais cette limitation ne l'auroit-elle pas à jamais déshonorée ? Mais cette limitation étoit-elle au pouvoir de l'assemblée nationale ? Non, je l'ai déjà dit, avant cette assemblée, il étoit vrai que tous les hommes étoient libres et égaux *sans exception*. Elle n'a fait que déclarer cette éternelle vérité. Il n'étoit pas plus dans son pouvoir de

la limiter, que de changer quelque chose dans l'ordre de la nature. Si donc l'assemblée n'avoit voulu parler qu'UN langage, que *le* LANGAGE DE LA VÉRITÉ, elle auroit dit précisément l'inverse de la phrase déshonorante que vous lui prêtez.

Continuons . . . *Vous n'avez*, dites-vous à l'assemblée nationale, *entendu rien changer dans ce* TRISTE ET HUMILIANT *état de choses.* Mais si cet état est si triste, si humiliant, pourquoi ne pas s'occuper de le changer ? pourquoi consentir à se laisser couvrir d'opprobre, en le conservant ?

La prudence, la nécessité, l'humanité même vous l'interdisoient, en même temps qu'elle vous parloient si haut contre sa conservation ! Par quelle contradiction la prudence, la nécessité, l'humanité pouvoient-elles ordonner et défendre en même temps la destruction de la traite ? Ah ! quand on viole les principes, quand on ferme les yeux à la vérité, il est difficile de n'être pas absurde.

Puisqu'on élève aujourd'hui des doutes; — des doutes ! Eh ! qui pouvoit douter, sans blasphêmer les intentions de l'assemblée nationale ?

Puisqu'on a LA CRUAUTÉ *d'arrêter vos régards sur ce qu'il est douloureux d'examiner, quand* ON NE PEUT L'ANÉANTIR...

Etoit-il donc si cruel de demander à l'assemblée la destruction d'un commerce cruel ? qui peut être accusé de cruauté, ou ceux qui veulent le proscrire, ou ceux qui le veulent conserver ?

Mais il étoit douloureux, nous dites-vous, d'examiner ce qu'on ne pouvoit anéantir.

Qui vous a dit qu'on ne pouvoit anéantir la traite ? Si ne vous bornant pas à écouter les mensonges des

armateurs, si, ne vous effrayant pas par des ridicules alarmes, par une fermentation dont vous connoissiez les ressorts secrets et coupables, vous aviez lu les bons ouvrages publiés sur cette matière, si vous aviez consulté les amis de l'humanité, qui avoient des droits à guider votre jeunesse dans une matière inconnue, vous auriez été facilement convaincu de la possibilité, de la nécessité d'anéantir la traite, et pour le bonheur des Africains, et pour la prospérité, la conservation de notre liberté, de la France, de ses colonies, et pour l'honneur de l'assemblée même. Vous auriez au moins été convaincu, si la crainte vous eût encore arrêté, que ces considérations vous commandoient un profond et lent examen; et au lieu de proposer une conservation odieuse, inhumaine, suivant vous-même, vous auriez demandé que l'assemblée renvoyât cette question à un comité spécial, chargé d'en examiner avec soin toutes les branches. Ce parti concilioit tous les intérêts, celui de l'humanité, de l'assemblée, des planteurs même; et tel étoit le parti que proposoit M. *Pétion*, dont le discours imprimé (1) depuis, auroit dû désiller vos yeux, si même avant, ils n'avoient pas dû être ouverts à la lumière, par celui de M. Mirabeau. Vous l'avez entendu ce discours! et vous n'avez pas été écrasé de son poids! et vous n'avez pas senti votre impuissance à lutter avec un pareil athlète! et vous n'avez pas enséveli dans le néant votre honteux rapport! Non, vous avez préféré d'écarter de la lice, des rivaux, dont la supériorité vous étoit connue, dont il vous

---

(1) Voyez ce discours SUR LA TRAITE DES NOIRS, à l'imprimerie du Patriote-François.

étoit impossible, je ne dis pas de vaincre, mais de combattre les argumens.

Qui pourra jamais justifier ici votre conduite ? Ou vous croyez soutenir le parti de la vérité, ou vous ne le croyez pas. Pourquoi, dans le premier cas, avez-vous refusé le combat ? Eh ! quel nom méritez-vous dans le second !

Votre mission est délicate, vous disoit un prélat qui juge assez bien les hommes et le cours des choses ; prenez-y garde, votre rapport vous jugera ; et n'allez pas flétrir d'avance une carrière de quarante ans, qui s'offre devant vous ; de pareilles fautes ne s'oublient jamais. — Que n'avez-vous écouté ce sage conseil ?

Dites donc, vous écriez-vous, en terminant votre rapport, *ce que vous avez fait, dites ce qu'on eût dû comprendre sans vous le demander. Vous n'avez entendu* RIEN INNOVER. *Cette déclaration suffit, elle dit tout, elle ne peut laisser subsister aucune alarme.* — Oui, dans le commerce, parmi les brigands qui dévastent l'Afrique. Certes ! ils peuvent, à l'abri de votre décret, continuer leurs vols, leur pillage, leur infâme trafic. Mais l'humanité, mais la liberté ! mais les droits sacrés des hommes ! mais l'intérêt même du commerce général, et de la France ! Cette déclaration les satisfait-elle aussi ? Dissipe-t-elle aussi leurs alarmes ? où doivent-ils céder à des considérations privées, à l'importante nécessité de protéger, dans un trafic favorable au despotisme, quelques maisons de Bordeaux et de Nantes.

Nos Lecteurs ont vu jusqu'ici des sophismes, et des contradictions ; voici les réticences, les subterfuges. On craignoit l'anathême de l'univers entier, en disant ouvertement, qu'on vouloit conserver la traite. Vous n'avez pas

eu cette franchise courageuse ; vous avez voulu voiler à demi le crime, mais le remords ne perçoit que trop au travers de ce voile mal-adroit dont l'intention étoit claire ; ces expressions équivoques pouvoient vous sauver de la honte, si la philosophie l'emportoit, et vous prêter des armes, si les planteurs étoient les plus forts. Ainsi vous avez autorisé à laisser égorger et voler les noirs à l'avenir, comme ils l'étoient par le passé, mais vous n'avez pas osé le dire positivement ! Le même esprit, la même honte vous ont dicté ces mots : *ne rien innover.* Vous avez cru échapper à l'anathême de l'humanité ; comme si rien innover, n'étoit pas conserver ; comme si conserver, n'étoit pas consacrer !

Ce n'étoit pas assez ; vous redoutiez les réclamations énergiques des intrépides amis des noirs. Il falloit les enchaîner, les réduire au silence. Qu'avez-vous fait ? vous avez invoqué le génie de l'ancien despotisme. Immédiatement après l'article qui décrète la continuation de la traite, vous avez appellé la fureur vengeresse des lois, sur quiconque *travailleroit à exciter des soulèvement contre les colons* ; c'est-à-dire, dans le langage intelligible des colons et du comité, quiconque écriroit en faveur des noirs. Et cette interprêtation a paru si naturelle, que la publication des discours de MM. Pétion et Mirabeau, devoit être arrêtée ; que moi-même j'ai été ménacé d'être poursuivi pour avoir écrit de nouveau ; que M. Moneron, un des avocats de la traite, a eu l'impudeur, dans un discours plein du plus ignorant verbiage, et dans des lettres imprimées, de me traiter de criminel de lèze-nation, pour continuer d'écrire sur le même sujet : qu'à Saint-Domingue, on a donné la même explication de cette article insidieux de votre décret.

Si ce n'étoit pas là votre intention : comme il est difficile d'en douter, pourquoi avez-vous emprunté des termes aussi vagues ? N'étoit-ce pas, comme je l'ai imprimé aussi-tôt après le décret, ressusciter ces lois obscures sur les crimes de lèze-majesté, lois avec lesquelles les Tibères se délivroient des défenseurs de la liberté, dont le patriotisme les importunoit ? Ignoriez-vous toutes les calomnies répandues contre les amis des noirs ? Ignoriez-vous qu'on les accusoit d'avoir soulevé les noirs, par des écrits, des cachets, ou des images empreintes sur de la fayance ? aviez-vous en vue ces écrits, lorsque vous avez fait cet article ? Si vous ne les aviez pas en vue, pourquoi n'avez-vous pas mis les amis des noirs à couvert de toute fausse interprétation ? et pourquoi, depuis l'abus fait, par plusieurs planteurs, de cette interprêtation, n'avez-vous pas hautement réclamé, pour dissiper les alarmes de ces hommes éclairés, que vous laissiez sous le couteau de la calomnie ? N'avez-vous donc de tendresse que pour les alarmes des armateurs ? Et les défenseurs de l'humanité sont-ils moins vos frères, que ses tyrans !

Je ne sais ; mais en récapitulant tous les reproches que j'ai faits à votre rapport et à votre décret du 8 mars ; il est difficile, je dirai presqu'impossible, de vous justifier de deux accusations : 1°. de violation des droits de la liberté, et des principes d'humanité ; 2°. de duplicité dans les formes avec lesquelles vous avez cherché à pallier cette violation.

Je la retrouve encore, cette duplicité, dans votre instruction du 8 mars, et dans le débat auquel elle donna lieu. Il s'agissoit de fixer les conditions requises pour les citoyens actifs et éligibles de nos îles. Il s'agissoit de

décider ouvertement le procès entre les hommes de couleur et les blancs. Il falloit ou admettre les premiers, ou les exclure ; les admettre étoit désespérer vos bons amis, le planteurs ; les rejetter, étoit vous vouer à l'anathême des amis de la liberté.

L'art heureux de l'équivoque vous a tiré d'embarras ; avec un mot vague, vous avez satisfait les premiers, et vous avez crû répondre à l'inquiétude des autres ; vous avez fait décréter, que *toute personne contribuable* seroit citoyen actif. Les hommes de couleur sont bien des personnes, ils sont bien contribuables, et par conséquent ils étoient citoyens actifs. Ils le pensoient ainsi, mais les planteurs espéroient, de leur côté, chicaner sur le mot, dans les îles. Ils espéroient tirer un grand parti du silence volontaire de l'assemblée nationale, sur la dénomination des gens de couleur ; et à l'aide du préjugé et des forces militaires, ils espéroient faire triompher leurs prétentions.

Tels étoient leurs calculs secrets ; ils furent sur le point d'être déjoués par un de leurs frères même, par M. Cocherel, qui demandoit que les hommes de couleur fussent nommément exclus de la classe des citoyens actifs ; il affirmoit que c'étoit le vœu de ses commettans.

Rappelerai-je la surprise et l'embarras qui altérèrent votre visage, à cette brusque et inattendue réclamation ? Rappelerai-je la chaleur avec laquelle MM. Dillon et Reynaud, protestèrent contre cette prétendue hérésie de M. Cocherel, qui étoit un peu plus franc qu'eux, et affirmèrent que les hommes de couleur contribuables, étoient citoyens actifs ? Vous l'affirmâtes vous-même, et la question préalable, invoquée avec indignation, rejetta dans le néant la motion de M. Cocherel,

Rappelerai-je que M. l'abbé Grégoire, connoissant les artifices des planteurs, craignant un nouveau complot pour écarter les sang-mêlés, demanda qu'ils fussent compris nommément ? Vous rappélerai-je qu'on lui cria de toutes parts, qu'il étoit inutile de les dénommer, que l'assemblée nationale ne reconnoissoit ni couleur, ni classe d'hommes différentes, et ce fut d'après ce principe que son amendement fut écarté.

Telle est l'exacte vérité sur cette séance mémorable. L'assemblée nationale décréta l'instruction, dans la ferme peruasion que les sang-mêlés étoient compris dans la classe de citoyens actifs. Voici les artifices par lesquels son intention droite et équitable a été déjouée.

D'abord, dans le procès-verbal de l'assemblée, on ne fit aucune mention ni de l'amendement de M. Cocherel, ni du sort qu'il eût ; on parla bien de celui de M. l'abbé Grégoire, mais sans le nommer, mais sans en désigner l'objet ; en sorte que la mention en est complètement inutile.

Aussi les planteurs tirèrent-ils un grand avantage et de ce silence sur le premier amendement, et de l'insignifiante mention de l'autre. Ils s'y appuyèrent, pour donner un démenti au rédacteur du journal de Paris, membre de l'assemblée nationale, témoin du débat, et qui l'avoit raconté à peu-près, comme on vient de le lire. Sommé de se rétracter, il corrobora de nouveau son récit par l'attestation de vingt autres témoins. Et d'ailleurs sa concordance avec les autres journaux de l'assemblée nationale, ne peut laisser aucun doute.

Pour parer à l'effet de ces journaux, les planteurs imaginèrent une ruse qui eût le succès ordinaire ; ils firent

imprimer dans la gazette de Paris, un récit de cette séance, altéré, travesti, suivant leurs convenances; ils en chargèrent deux députés (M. du Rouveray étoit l'un), qui en inondèrent Saint-Domingue; et, comme toutes les assemblées générales et provinciales, tous les comités, n'avoient qu'un principe, qu'un vœu, qu'un cri sur cet objet, il ne leur fut pas difficile de les persuader. Ces comités, ces assemblées interceptèrent tous les paquets, saisirent tous les autres journaux; pas un, excepté la gazette de Paris, ne circula (1), et les pauvres (2) sang-mêlés furent chassés de toutes les assemblées.

Je suis loin de vous accuser d'avoir eu part à cette fraude infâme, qui a détruit, annullé, pour les hommes de couleur, l'effet du décret du 28 mars; mais je vous accuse de ne l'avoir pas dénoncée à l'assemblée nationale, de n'avoir pas réclamé avec candeur, et dans le public, et lors de votre dernier rapport, contre une interprêtation aussi fausse, aussi criminelle, de l'instruction du 28 mars. Croirai-je que vous ne l'ayez pas connue, lorsqu'elle est citée dans beaucoup de pièces qui ont été

---

(1) L'inquisition, sur cette matière, étoit si terrible, alors, qu'un blanc même se cachoit de ses amis, pour lire un écrit en faveur des sang-mêlés, et n'osoit avouer qu'il l'eût. Je tiens ce fait d'un témoin oculaire.

(2) Ils écrivoient, le 27 juillet 1790, au digne abbé Grégoire : « pourquoi avoir voulu nous laisser aux jugemens de nos ennemis ? Ne devoit-on pas être assuré de l'interprétation arbitraire, qu'ils feroient des décrets de la nation ? A votre assemblée on nous croit des hommes, et à Saint-Domingue des atômes; mais quelque opinion qu'on ait de nous, nous vivrons avec un cœur françois, »

M. Tremondrie, président de l'assemblée provinciale du nord, dans un discours tenu à cette assemblée le 13 août dernier, sur la nécessité d'organiser les municipalités, lui disoit : Dites à vos concitoyens de ne point appeler aux assemblées primaires CES HOMMES DONT L'EXISTENCE CIVILE ET LE DROIT DE VOTER SONT UN PROBLÊME, etc.

soumise à votre examen ; et notamment dans la critique faite par l'assemblée du Nord, du décret du 28 mars, dans les développemens de celle de St.-Marc, dans un discours de M. du Roveray à cette assemblée, etc.

Mais non-seulement vous ne l'avez pas dénoncée, ni détruite par une déclaration authentique ; non-seulement vous n'avez pas cherché à en prévenir une nouvelle application dans votre décret du 12 octobre, mais vous y avez confirmé cette fausseté, répandue dans les colonies par les blancs, en déclarant que l'assemblée nationale avoit déjà annoncé à l'avance, sa volonté ferme de ne rien décréter sur l'état des hommes des colonies, que sur la demande des colonies ; or, c'étoit dire clairement aux colonies, comme je l'ai démontré, que l'assemblée nationale n'avoit rien statué sur l'état des hommes de couleur.

Je le sais, ce n'étoit pas, ce n'a pu être l'intention de l'assemblée nationale, parce qu'elle ne peut avoir voulu se contredire, mentir, et dépouiller les hommes de couleur ; mais qu'importoit aux planteurs, aux membres de l'assemblée provinciale du Nord, l'intention de l'assemblée nationale ? Il leur suffisoit de pouvoir argumenter de ces termes équivoques, pour exclure les sang-mêlés ; et il est impossible à ces derniers, à quinze cens lieues de distance, d'invoquer les intentions de l'assemblée nationale, lors sur-tout qu'on intercepte toute communication entre eux et leurs frères d'Europe.

Ou je me trompe fort, ou ce tableau de votre conduite, depuis le 8 mars jusqu'à votre rapport du 12 octobre (1),

---

(1) Ce rapport a été bien apprécié par différens journalistes, par ceux

prouve que vous avez constamment joué les hommes de couleur, que vous les avez dépouillés de leurs droits, en affirmant que vous les leur conserviez. Il prouve que vous vous êtes entièrement dévoué aux colons et aux armateurs; que vous avez servi leurs préjugés, leur orgueil, leur vengeance même. Je veux encore vous en citer une preuve, dans la manière dont vous caractérisez la *société des amis des noirs*, dans votre dernier rapport. Voici votre phrase:

« Tandis que les écrits d'une société, *à peine connue » parmi nous, circulent avec profusion dans les colonies*, on » écrit que vous n'avez nulle force à déployer ».

Est-ce avec ce ton léger qu'il vous convenoit, à vous, débutant dans la carrière politique, et même dans le monde, de parler d'une société, qui compte dans son sein des hommes distingués, long-temps avant la révolution, par des ouvrages hardis et profonds?

Est-ce avec ce ton léger qu'il vous convenoit de traiter

---

sur-tout qui professent le patriotisme le plus pur; tels que le Mercure national, les Révolutions de Paris, le Courier de Provence.

L'auteur de ce dernier disoit (voyez son n°. 205) : " ce rapport pêche par tous les côtés; défaut de méthode, défaut d'impartialité, défaut de raisonnement ". -- Les faits ont été présentés d'une manière languissante, incohérente et fastidieuse. Aussi, lorsqu'on voit l'auteur du POINT DU JOUR comparer, à cette occasion, M. Barnave à Pitt, on ne peut croire que cette flagornerie absurde ait échappée à la plume de M. Barrère; c'est sans doute une addition payée à quelqu'un de ses copistes. -- La partie du raisonnement y est encore plus foible que celle de la narration. On ne peut rien imaginer de si mesquin, que les motifs de ce décret.

Je citerai le dernier trait qui m'est échappé dans l'énumération des injustices du décret du 12 octobre.

" MM. Peynier et Mauduit peuvent mériter des remercîmens; mais ils sont accusés, et avant de les remercier, il falloit entendre leurs accusateurs, et ne pas compromettre l'assemblée ".

une société, qui n'a pas peu contribué à éclairer la question importante sous tous les rapports, et presqu'inconnue, de la traite des noirs et de l'esclavage? Si vous conservez quelque respect pour les principes d'hmanité, de liberté, ne deviez-vous pas, au lieu de chercher à déprimer, par une obscurité perfidement supposée, une société qui se dévoue à la propagation de ces mêmes principes, ne deviez-vous pas rendre une éclatante justice à ses travaux et à ses instructions?

Eh! qu'importe cette obscurité dans la cause dont il s'agit? Est-ce avec cette mesure qu'il faut apprécier les travaux des hommes? N'est-ce pas par leur utilité seule, sans avoir égard à l'éclat qui les entoure? Or, ou vous avez lu les écrits de la société, ou vous ne les avez pas lus. Si vous les avez lus, vous êtes injuste, en caractérisant ainsi des hommes et des écrits utiles. Si vous ne les avez pas lus, vous êtes injuste, en dédaignant une société que vous ne connoissez pas; et vous êtes coupable, d'avoir prononcé sur le sort des hommes de couleur, sans connoître ce qu'ont écrit à leur sujet ceux qui, sans autre intérêt que celui de l'humanité, ont cherché à les défendre.

Ce reproche d'*obscurité* étoit autrefois l'arme des despotes, des ennemis des philosophes. Ils forçoient, par la terreur, les gens de bien à travailler dans les ténèbres, et ils leur en faisoient ensuite un crime. Ils ridiculisoient leurs écrits, comme descendant des *greniers*, où ils les reléguoient ou supposoient: ils auroient méprisé Epictète, esclave, et Cléanthe et Anaxagore, travaillant manuellement pour être indépendans dans leurs opinions. Et c'est un DÉMOCRATE qui emprunte d'eux une arme aussi méprisable!

Qui emprunte ! j'ai tort, il la suppose ; car cette obscurité n'est qu'une chimère. Les amis des noirs ont des séances publiques ; leurs comités sont ouverts aux amis du bien qui veulent y assister : ils l'ont annoncé dans des écrits répandus avec profusion, et ils n'ont cessé de publier des ouvrages qui auroient démenti cette obscurité, s'ils avoient voulu s'y condamner.

Que ce reproche d'*obscurité* sied mal dans la bouche d'un patriote ! Il semble offrir, avec le préjugé qui l'a dicté, un vice secret de gloriole qu'il faut attaquer. C'est un insecte qui ronge et détruit le patriotisme.

Doué d'une assez grande facilité de parler, accoutumé à briller dans la nombreuse assemblée des Jacobins, vous ne jettez que des regards de dédain sur les sociétés peu nombreuses qui travaillent paisiblement, et qui n'offrent pas à l'ambitieux rhéteur une carrière aussi favorable. Cette manière d'apprécier les sociétés, décèle une jeunesse irréfléchie, ivre de vanité. Quand vous aurez voyagé quelque temps dans les pays libres ; quand, admis dans le sanctuaire paisible des sociétés utiles dont ils sont remplis, vous aurez étudié leurs formes simples, leurs discussions modestes, leurs travaux infatigables, leurs bienfaits universels et constans, vous verrez que le bien, le vrai bien sur la terre, se fait *toujours* sans éclat, sans prétention ; vous verrez que c'est de leur sein qu'est sorti tout ce que vous avez pu recueillir de principes et d'opinions nécessaires à la véritable gloire ; et vous rougirez d'avoir ridiculisé cette *obscurité*, qui souvent cache les grands talens, et toujours les vraies sources du bonheur et de la morale.

Quoi qu'il en soit de cette obscurité, vraiu ou fausse,

de la société des amis des noirs, n'a-t-elle pas droit de vous accuser ici d'une insinuation perfide ?

En rapprochant en effet, de son obscurité, cette profusion de ses écrits circulans dans les colonies, n'insinuez-vous pas qu'elle sait se dédommager de son obscurité, en inondant les colonies de ses écrits ? Et en lui reprochant ce déluge d'écrits, n'insinuez-vous pas que ce sont des ouvrages criminels, propres à porter le feu dans les colonies ? de ces ouvrages contre lesquels vous avez armé les loix dans votre premier décret ? Et toutes ces insinuations ne sont-elles pas perfides ?

La réponse de ces amis des noirs, que, sans doute, ils rendront publique, sera fort simple.

Convaincus de la bonté de leurs principes et de l'utilité des écrits qu'ils ont imprimés, ils doivent se faire un devoir de les répandre. Ainsi, quand la circulation que vous leur reprochez seroit vraie, vous ne pourriez l'attribuer qu'à un but louable ; vous ne pourriez leur reprocher, tout au plus, que de la précipitation. Mais ce reproche, ils ne le méritent point. Ce n'est pas dans nos colonies que l'abolition de la traite doit être prêchée, mais en France ; et cette abolition est le but principal de la société. Ils se sont donc bornés à répandre leurs écrits dans la capitale, et la foiblesse de leurs moyens pécuniaires les forçoit d'y concentrer la distribution de leurs écrits. Ils n'ont d'ailleurs aucune correspondance dans les îles.

L'objet de ces insinuations calomnieuses n'est-il pas visiblement d'enflammer contr'eux les hommes, qui croient que les écrits des amis des noirs pourroient être dangereux ?

N'est-il pas encore absurde de les faire accuser des troubles artificieusement ménagés et préparés dans les îles, soit pour rendre ces îles indépendantes de la métropole, soit pour écarter les hommes de couleur de la participation aux droits de citoyen actif, soit enfin pour éloigner du sein de la société les hommes foibles, peu familiarisés avec les calomnies, enfin, pour la détruire et triompher par leur lâche désertion ?

Peut-on avoir des doutes, et sur ces manœuvres et sur leurs auteurs, quand on se rappele que cette société a, quelque temps avant la révolution, publié des écrits, sans essuyer aucuns orages ; qu'à cette époque même, plusieurs planteurs, vos commensaux, entr'autres, assistèrent à ses délibérations ? Ils ont déserté avec les autres ; et c'est depuis cette époque que les plus violens libelles ont été répandus contre la société, qu'on l'a ridiculement accusée d'exciter des troubles dans les colonies : le voile qui cache encore une partie de ces infâmes manœuvres, se lève insensiblement. Les députés de l'assemblée générale de Saint-Marc conviennent eux-mêmes qu'ils ont été trompés sur le compte des amis des noirs, et trompés d'une manière bien cruelle, puisque, gémissant ici de ce que leur conduite est condamnée dans l'assemblée nationale, sans avoir été entendus, ils n'en étoient pas moins disposés eux-mêmes à mettre sur le champ à mort, et sans l'entendre, tout Européen qui seroit arrivé chargé du soupçon d'être membre de la société des amis des noirs. Tel eût été le funeste effet de l'abominable perfidie dirigée contre cette société. Avant de la renouveler dans vos insinuations, n'étoit-il pas de votre devoir d'examiner les faits, et de prendre des éclaircissemens, des membres bien connus qu'elle possède dans

le sein de l'assemblée nationale, et qui auroient pu vous désabuser ?

SECTION III.

JE vais maintenant prouver que votre conduite, à l'égard des colonies, philosophiquement détestable, l'est encore d'après les règles de la politique, et que les événemens qui le démontre, étoient faciles à prévoir.

Dans le régime déplorable dont nous sortons, les ministres redoutoient sur-tout les hommes sages, instruits, les philosophes; ils appeloient leurs idées des rêveries, impraticables en politique, c'est-à-dire, dans leur politique; ils leur disoient qu'ils n'étoient que des théoriciens, qu'ils n'entendoient rien à la pratique. Voilà précisément le langage que tiennent aujourd'hui ceux de nos législateurs modernes, qui, censurés par les écrivains philosophes, sur leurs déviations des règles de la justice, c'est-à-dire, de la meilleure et de la plus sûre politique, sont dans l'impuissance de justifier leurs fautes. Voilà comment vos amis répondent aux argumens pressans en faveur des hommes de couleur : aussi ignorans que les ministres, dont ils ont emprunté cet ingénieux échappatoire, ils ne sauroient pas mieux en rendre raison. Eh! que leur importe, pourvu qu'ils en imposent à la tourbe irréfléchie, avec un air de suffisance qui cache le vide de ce jargon ?

Il faut faire justice de ces ignorans présomptueux, qui, nés d'hier à la politique, croient en posséder exclusivement tous les secrets; il faut leur montrer qu'eux-mêmes n'entendent rien à la politique, et que ce n'est pas avec de scandaleuses contradictions, qu'on soutient une révolution,

dont le plus glorieux fondement est la justice; révolution qui n'enfantera que des scènes honteuses, si l'on s'écarte de la justice.

Qu'est-ce que la politique dans une constitution libre? C'est la science qui préserve les droits de l'homme social, par les devoirs qu'elle impose aux administrateurs de la société.

Sous l'empire du despotisme ou de la monarchie, c'est l'art de tromper les hommes pour l'intérêt d'un seul, de ses agens ou de leurs créatures : disons mieux, ce n'est ni un art ni une science; c'est le brigandage de l'anarchie, revêtu des apparences d'un gouvernement, et renfermé entre un petit nombre d'hommes, qui ne s'accordent que pour dépouiller le grand nombre.

Sous cet infâme gouvernement, ce qui est utile à l'intérêt des gouvernans, est la seule base de leur conduite. Ils appelent politique le secret de tout sacrifier, sans danger, à leurs convenances personnelles.

Sous une constitution libre, l'intérêt général devant être l'unique base du gouvernement, la justice, c'est-à-dire, l'obligation de conserver à chacun ses droits, de les conserver chez tous également; la justice, dis-je, y doit marcher avant tout, ou plutôt elle doit se confondre avec l'utilité générale. La politique n'y est donc que la connoissance des droits de l'homme, que la science honorable d'être juste envers tous.

Là, rien d'injuste ne peut être bon politiquement; car, s'il est vrai qu'une constitution libre soit fondée sur l'égalité des droits des hommes, sur leur fraternité, sur leur respect religieux les uns pour les autres; si l'on ne peut porter atteinte à aucun de ces droits, sans donner un dan-

gereux exemple, sans affoiblir le respect pour les bases constitutionnelles, sans encourager chacun à les sacrifier à ses intérêts privés, quand il le peut impunément; si, sous une constitution libre, il le peut plus impunément que sous aucune autre; si, par conséquent, les exemples d'injustice y sont plus funestes; si, dis-je, toutes ces propositions sont évidentes, il en résulte qu'aucune injustice, non-seulement ne peut jamais y être bonne politiquement, mais qu'elle y est même nécessairement et toujours fatales. L'injustice faite par la république envers les individus, y retombe sur elle, et réfléchit ensuite sur la masse des citoyens qui la composent. Ainsi, toute injustice porte avec soi le germe de la dissolution de la chose publique.

Et je ne parle pas seulement des injustices d'une république envers ses membres, je comprends les injustices qui frappent sur les nations voisines.

On va me citer sans doute ici les fameux exemples des Spartiates, asservissant Athènes; des Romains, enchaînant tout l'univers; des Anglois, maîtres du Bengale.

Un mot répond à tous ces faits: ils prouvent ma théorie. Les constitutions spartiates et romaines se sont anéanties par ces grandes injustices mêmes. Sparte et Rome ont creusé leur tombeau dans leurs propres conquêtes. Et pour ceux qui observent avec attention les causes de la décadence de la constitution angloise, son despotisme, dans l'Inde, est au premier rang.

La chaîne de ces faits, et de leurs conséquences, est facile à saisir. Ces grandes injustices divisent les hommes en deux classes; opprimés et oppresseurs. Les premiers

contractent l'habitude de la bassesse ; les autres, celle de la tyrannie, de l'insolence et du luxe. Le Sylla, qui a tyrannisé l'Asie, vient bientôt tyranniser sa propre patrie ; et le Lucullus, qui s'est couvert des dépouilles du somptueux Orient, vient les étaler, corrompre la simplicité romaine ; et le débordement général des mœurs en résulte.

Qu'on choisisse, dans l'histoire des républiques anciennes et modernes, tel trait d'injustice qu'on voudra, il n'en est aucun qui ne serve à prouver qu'il a contribué à la dégradation de la constitution.

En un mot, ou il faut dire que les constitutions libres posent sur des mots, ou il faut convenir que, si la justice universelle en est la base, elle doit être en tout respectée.

Je l'avoue, avec une vraie douleur, on n'est point encore généralement pénétré de cette idée. Tout en balbutiant les mots d'humanité, de liberté, d'égalité, la plupart des hommes sont encore persuadés qu'il y a des exceptions à faire, et qu'il est des cas où la convenance cherche à s'en écarter, et justifie les écarts. Aveugles qu'ils sont ! ils ne voient pas les fatales conséquences de ces exceptions ; ils ne voient pas qu'ils s'égorgent eux-mêmes, qu'ils détruisent leur constitution, et se remettent dans les fers ! Ils ne voient pas, par exemple, que toutes ces divisions, de citoyens actifs, d'éligibles à 10 livres, d'éligibles au marc, ne font que changer de formes à l'aristocratie, la tempérer un instant, pour la rendre plus insolente, et la faire peser plus cruellement que l'ancien despotisme, ou le ressusciter. Pour un esprit ordinaire, un fait n'est qu'une unité ; pour un observateur profond, c'est le premier anneau

d'une série de faits encore cachés dans l'avenir, mais qui se développeront.

Si donc la justice universelle est la base essentielle et invariable de la politique d'un peuple libre, la question qui nous divise est résolue; il en résulte qu'en privant les hommes de couleur de leurs droits de citoyens actifs, qu'en les soumettant aux blancs, vous avez violé non-seulement les règles de la justice, mais celles de la politique.

Je vais plus loin, et je soutiens que vous avez même violé ces convenances, qui ne sont qu'une base secondaire de la politique, que vous avez méconnu ou foulé aux pieds les intérêts de la France, autant que ceux des colonies.

En effet, s'il est de l'intérêt de la France de conserver ses colonies, ne doit-elle pas prendre tous les moyens qui peuvent lui attacher ses habitans à jamais? Or est-il un moyen plus sûr, plus efficace pour s'attacher les hommes, que de les traiter avec justice et loyauté? En même temps qu'elle affranchissoit les colonies du joug révoltant des gouverneurs et des intendans, en même temps qu'elle leur donnoit la faculté de s'administrer elles-mêmes, l'assemblée ne devoit-elle pas aussi venir ouvertement au secours d'une classe d'hommes qui languissoit sous une oppression particulière? Ne devoit-elle pas oser au moins ce qu'un despote, ce que Louis XIV avoit osé en leur faveur; et dans quel temps? en 1685! à l'époque où il persécutoit tous les protestans! Ne devoit-elle pas donner le droit de citoyen actif à tous les hommes de couleur, libres, propriétaires ou contribuables? Ne se les attachoit-elle pas à jamais? et n'étoit-il pas

important de se les attacher, puisqu'ils forment la portion la plus nombreuse, la plus féconde, la plus industrieuse, la plus active, la moins endettée, la mieux disciplinée des colonies.

Voyez quels effets précieux en seroient résultés ; les mulâtres, fiers d'être enfin des hommes, et les égaux des blancs, chercheroient à les rivaliser en talens, en richesses ; ils doubleroient leur industrie, et par conséquent leurs produits et notre commerce. Les sang-mêles des villes, que le mépris conduit à la débauche, diminueroient ou s'amélioreroient. Tous, ou presque tous, ambitieux de parvenir aux places par le choix de leurs concitoyens, chercheroient à s'en rendre dignes, et par conséquent à acquérir des qualités, des vertus, l'indépendance de la fortune. Le bienfait de cette métamorphose s'étendr t infailliblement sur toutes les colonies, et par conséquent sur la métropole.

Oui, si la France veut porter ses colonies au plus haut degré de prospérité, ce ne sera jamais qu'en favorisant les mulâtres ; parce qu'eux seuls en forment la population indigène ; parce qu'eux seuls la multiplieront légalement et rapidement ; parce qu'aimant leur sol natal, eux seuls sont susceptibles de ces longs et constans efforts qui peuvent conserver le principe de la fécondité, ou fertiliser, par-tout où la cupidité des blancs ne fait qu'épuiser ou détruire ; parce qu'eux seuls auront la patience et le courage d'y naturaliser la petite culture : seul moyen d'augmenter les produits, de les rendre moins cher, de rendre l'esclavage moins nécessaire ; parce qu'eux seuls peuvent être les principaux regénérateurs des noirs esclaves, et en attendant la regénération, servir d'intermédiaires de paix entr'eux

et les blancs ; et dans un cas d'insurrection, servir de rempart à ces derniers contre les noirs (1) ; parce qu'eux seuls peuvent prévenir ces convulsions que pouvoit entraîner le contraste trop frappant, pour être long-temps, soutenu de l'esclavage avec une liberté sans borne ; enfin, parce qu'eux seuls doivent être un jour les seuls habitans de ces îles ; et c'est une de ces considérations qu'il importe ici de développer. —

Pourquoi les possessions espagnoles ne sont-elles peuplées que de sang-mêlés ? C'est que l'Espagne s'étant enfin épuisée, parce que le despotisme consomme plus d'hommes qu'il n'en reproduit, depuis long-temps est dans l'impossibité de former des recrues blanches à ses colonies. Alors il étoit de toute nécessité que le sang indien l'emportât, et fût par conséquent honoré à l'égal du sang européen, et confondu avec lui. La liberté qui règne en France, va produire le même effet, par des causes différentes. — Quelle espèce de blancs peuploit ci-devant nos îles ? Une foule d'aventuriers, de fils de familles débauchés, qu'on condamnoit à y vivre : cette espèce doit infailliblement diminuer sous le régime actuel. Les François seront plus attachés à leur sol, moins inquiets, moins errans, moins empressés d'aller chercher, dans les contrées étrangères, un bonheur qui est à leurs portes. L'habitude de la liberté, de l'égalité, leur donnera de l'horreur pour les pays où le travail se fait par des esclaves. Cet effet de la liberté s'est fait sentir dans l'Amérique libre. Ceux même qui profitent de l'escla-

---

(1) Les députés de Saint-Domingue en conviennent eux-mêmes. Ils disent, dans leur lettre du 11 janvier : LES MULATRES SONT NOS MEILLEURS DÉFFNSEURS CONTRE DES NOIR. Voyez la correspondance secrette.

vage, n'aiment pas son voisinage. On n'émigre pas dans les pays à esclave, mais dans ceux où tous sont égaux. Il en sera de même pour toute la France; on évitera d'aller respirer l'air de nos colonies, comme on évite un air pestilentiel. Le nombre des blancs doit donc, par la nature des choses, y devenir rare de plus en plus; les sang-mêlés augmentèront en proportion, et ils ne tarderont pas à l'emporter considérablement sur la race des blancs, et à obtenir l'égalité dont ils jouissent chez les Espagnols. Eh! pourquoi leur laisser obtenir du temps et de la force des choses, ce qu'on leur doit, ce qui ne peut leur manquer, ce qui, leur étant accordé, les attachera invariablement à la France? Comment ne lit-on pas ces événemens dans l'avenir, et comment ne les prévient-on pas?

Voilà les considérations qui auroient dû rendre les mulâtres chers et précieux à vos regards, qui devroient vous les faire estimer tout à la fois, et comme les meilleurs et les seuls instrumens de leur prospérité future, et comme les meilleurs soutiens de l'empire françois, dans les colonies.

Voilà les réflexions qui pourront servir de réponse à un sophisme qui, m'a-t-on dit, a fait une grande impression sur votre esprit. Le voici. Les blancs, dites-vous, sont plus attachés à la métropole, parce qu'ils conservent l'espoir d'y finir leurs jours, tandis que les mulâtres restent toujours dans les colonies; il faudroit donc sacrifier ces derniers.

Ce fait, qui est véritable, auroit dû seul vous frapper, et vous en auriez dû tirer une conséquence inverse, en faveur des mulâtres, et contre les blancs.

Car, n'importe-t-il pas à une métropole, qui met un grand prix à la prospérité de ses colonies, d'avoir plutôt des hommes identifiés, pour ainsi dire, affectionnés au sol, où leur couleur n'a rien d'extraordinaire, où les impérieuses lois de la nature devoient les faire naître, que des hommes qui n'exploitent ce sol, que comme une mine dont on enlève la substance, qui se hâtent de l'épuiser, pour fournir à leurs plaisirs dans la capitale ? Les premiers peuplent, fécondent, défrichent, conservent le principe de la fertilité, tandis que les seconds dépeuplent, épuisent, corrompent. — Eh ! si l'on veut toujours estimer les hommes par leurs produits, la France, ce corps politique qui doit mesurer les siècles, peut-il mettre sérieusement dans la balance des millions de revenus que l'industrie, constante, progressive et économique des mulâtres, peut lui apporter chaque année, et à toujours, avec ces produits arrachés par une exploitation dévorante, par une industrie de pirates; produits que les colons viennent dissiper à Paris, dans tous les rafinemens de la débauche ? Quelle comparaison d'une circulation aussi immorale, aussi stérile, avec la grande circulation résultante d'une culture qui nourrit la terre, au lieu de l'épuiser, et d'un commerce toujours croissant et fondé sur des échanges entre des hommes qui mettent leur gloire dans la prospérité du sol qui les nourrit ! Dites-nous si de tels liens, que la France ne peut contracter qu'avec les mulâtres, valent moins que ces frêles rapports, fondés sur la débauche ; dites-nous si la vanité des colons est un meilleur garant de leur fidélité ; dites-nous si l'asyle du plaisir étant l'unique patrie de l'égoïste voluptueux, et ces asyles étant multipliés par-tout dans la vieille Europe,

nous pouvons toujours compter sur des êtres blasés, dénaturés pour la liberté, par des esclaves auxquels ils commandent, et qui ne veulent de nous que nos plaisirs les plus avilissans ? . . . . Jeune homme, respectez la philosophie, respectez ses méditations sur les vrais moyens du bonheur public, et ne croyez pas être un véritable apôtre de la liberté, tant que vous jugerez aussi mal des devoirs et de la politique qu'elle nous impose ; tant que vos combinaisons politiques ne reposeront pas sur la morale éternelle ; tant que vous ne repousserez pas loin de vous ces esprits dépravés, qui vous empêchent de voir ce que nous pouvons espérer de nos colonies, lorsqu'elles tiendront à nous par ce lien d'une constitution libre, qui peut seul affectionner des hommes, autrefois opprimés, et maintenant heureux, à une métropole juste et généreuse.

Le croiroit-on ? cette marche prudente qui vous effraie, vous démocrate, a été déjà exécutée par un despote, ar le roi de Portugal. Ecoutez le célèbre Raynal : « Entre » tous les moyens que la politique présentoit au minis- » tère portugais, pour opérer cette grande révolution (1), » il a préféré la liberté des Brésiliens, comme le plus sûr, » le moins dispendieux, et le plus humain. *On a déclaré,* » *en 1755, qu'à l'avenir tous les sujets volontaires, ou forcés* » *de la couronne, seroient citoyens dans toute l'étendue du* » *terme.* Ils doivent jouir de ce titre célèbre aux mêmes » conditions que les Européens. On ne leur impose d'autres » obligations ; la même carrière est ouverte à leurs ta-

---

(1) Celle de porter plus haut cette colonie portugaise à son plus haut point de prospérité et de splendeur.

» lens, et ils peuvent arriver aux memes honneurs. Il n'est » point de puissance qui ait porté aussi loin sa prédilec- » tion, pour ses sujets du nouveau monde. Cette singu- » larité, qui auroit dû frapper tous les esprits, *n'a pas* » *été seulement remarquée.* On s'occupe de politique, de » guerre, de plaisir, de fortune; une révolution, favo- » rable à l'humanité, échappe même au milieu du dix- » huitième siècle, de ce siècle de lumières, de philoso- » phie; *on parle de bien public*, et l'on ne le voit pas, l'on » ne le sent pas (1) ». Si M. Raynal adressoit un pareil re- proche à la nation, il y a vingt ans, que n'auroit-il pas dit aujourd'hui sur votre décret du 12 octobre dernier?

Changeons de point de vue; nous avons vu quels heureux effets la justice rendue aux mulâtres produiroit en temps de paix. Voyons-les dans leur rapport avec la guerre. Vos amis disent que vous la redoutiez pour nos îles; partageant les terreurs de ceux qui ne connoissent que la véritable situation de l'Angleterre, lui supposant des vues hostiles, ambitieuses, vindicatives, vous croyiez déjà voir les vaisseaux anglois fondre sur Saint-Domingue, le ministère breton y verser des flots d'or, pour corrompre l'assemblée coloniale, lui prêcher l'indépendance, lui offrir la protection de l'Angleterre. Au milieu de ces terreurs, n'encourageoit-on pas les colons à se jetter dans les bras de cette puissance, si on restituoit imprudemment aux mulâtres leurs droits? La politique ne conseilloit-elle pas d'enchaîner les législatures futures, sur les grandes questions coloniales, afin de calmer les craintes des co-

---

(1) Histoire philosophique etc.; tome III, page 398, édition in-8°. d'Amsterdam, 1770.

lons ; en un mot, mécontenter alors les blancs, c'étoit sacrifier les colonies.

Vous ne m'accuserez pas d'affoiblir l'objection. Hé bien ! elle est absurde du commencement à la fin.

Qui connoît l'Angleterre, sait que ni la nation, ni le ministère, ne veulent la guerre : la nation, parce qu'elle craint les dépenses et les emprunts (1) ; le ministère, parce qu'il craint sa chûte, et que les chances de cette chûte se décuplent pendant la guerre.

Qui connoît l'Angleterre, sait que la nation auroit horreur d'une guerre contre la France (2), que sa révolution y est l'objet de l'admiration générale, et non de la jalousie ; il sait que le ministère connoît trop bien l'esprit de la nation, pour s'exposer à une guerre aussi anti-populaire.

Qui connoît l'esprit entreprenant des Anglois, qui se rappele le coup hardi du ministère anglois, en 1756, sait que nos possessions auroient été depuis long-temps attaquées par lui, s'il avoit eu des vues hostiles. Eh ! comment l'auroit-on arrêté ?

Qui connoît la facilité des écrivains légers à faire séduire et soudoyer leurs ennemis, sourit de pitié à ces ac-

---

(1) Il existe, sur ce sujet, une excellente réponse faite à M. Dupont, qui a très-imprudemment et très-ignoramment propagé ces craintes. Cette réponse, faite par un politique bien versé dans la constitution de l'Angleterre, où il a demeuré quelques années, a paru sous le titre d'Appel a la raison, et a disparu subitement, par une manœuvre impénétrable.

(2) Je n'aurois cependant pas été étonné que, malgré l'aversion de la nation angloise pour une guerre avec la France, on ne fût parvenu, par des manœuvres, à l'y engager malgré elle ; et il faut avouer que nous aurions eu en partie cette obligation à M. Barnave, pour la très-grande part qu'il a eue au décret inutile et impolitique sur le pacte de famille. Ces craintes n'existent plus.

cusations de pluie d'or versée sur l'assemblée de Saint-Marc ? N'a-t-elle pas assez de ses torts réels, sans lui prêter une pareille corruption ?

Qui sait un peu raisonner, ne supposera jamais que, si les anglois prêchent l'indépendance, et offrent en même temps leur protection à nos îles, des colons aient la simplicité de les croire ; parce que cette protection, pour des îles à sucre, doit être constante, et qu'il ne peut y avoir d'indépendance, là où il y a une pareille protection. Et, à liberté de choix, la constitution donnée par l'assemblée nationale aux colonies, leur est dix fois plus avantageuse que celle des îles angloises.

Qui connoît l'Angleterre, sait qu'il y existe une CINQUANTAINE de sociétés des amis des noirs, tandis qu'il n'en existe qu'une seule à Paris ; qu'il existe en Angleterre un parti considérable pour l'abolition de la traite ; parti qui compte dans son sein les talens les plus célèbres de l'Angleterre ; parti soutenu par le ministre le plus puissant.

Qui connoît l'esprit du parlement anglois, sait qu'il ne consentira jamais à abandonner à ses colonies le droit de prononcer, ou au moins l'initiative sur le sort des mulâtres et des noirs.

Qui raisonne d'après ces connoissances, ne supposera jamais que les colons de Saint-Domingue, veuillent, pour empêcher la France de prononcer sur leurs mulâtres et sur leurs noirs, se jetter dans les bras de l'Angleterre, où la traite est bien plus voisine de son abolition, et où l'on circonscrit dans des limites bien plus étroites, les droits des colonies.

Toutes ces terreurs sur l'indépendance et les liaisons de

Saint-Domingue avec l'Angleterre, étoient donc absurdes, dénuées de fondement ; et si c'est à ces terreurs que vous avez accordé cet équivoque *considérant*, on doit bien regretter que vous ayez eu si peu de lumières sur la situation, l'esprit et les vues de l'Angleterre, et que l'ignorance vous ait fait sacrifier à des chimères, à une politique d'enfant, et l'honneur de l'assemblée nationale, et les droits inaliénables des hommes de couleurs, et les vrais intérêts de notre commerce même.

Mais je veux qu'on ait dû redouter la guerre ; étoit-il de la prudence, de la politique, de mécontenter, à la veille d'une guerre, pour laquelle on n'étoit pas préparé, une classe d'hommes nombreuse, hardie, brave et bien disciplinée ; une classe sur laquelle repose presque toute la défense des colonies ; une classe qui pouvoit seule suppléer aux troupes de ligne et aux vaisseaux qu'on ne pouvoit envoyer de France (1) ? N'étoit-il pas, au contraire, convenable et prudent de les attacher à la métropole, en leur accordant ces droits pour lesquels ils soupiroient depuis si long-temps ? Elevés aux rang des blancs, adoptés enfin au nombre de ses enfans par la mère-patrie, ne se seroient-ils pas fait massacrer, jusqu'au dernier, plutôt que de céder à l'ennemi ? Ah ! si vous aviez lu l'histoire de ces infortunés Acadiens, qui, pénétrés d'un

---

(1) " Nous comptons sur la classe des mulâtres, pour défendre l'île, écrivent les députés de Saint-Domingue ,,. Mais alarmés de ce que presque toute la force publique est dans leurs mains, ils ajoutent : " Nous ne croyons pas prudent de mettre toutes les armes de la colonie entre les mains d'une seule classe ,,. Voyez correspondance secrette de Saint-Domingue.

Voyez encore, sur la bravoure et les qualisés des mulâtres, la LETTRE AUX PHILANTROPEBS DE M. L'ABBÉ GRÉGOIRE, et ce qu'en a écrit Hilliard d'Auberteuil, l'avocat des blancs.

attachement filial pour la France, ne voulurent jamais exécuter le traité de paix d'Utrecht, et aimèrent mieux s'éxiler de leur patrie, errer dans les mers, y périr, ou dans des contrées étrangères, plutôt que de se soumettre aux Anglois, qui toujours furent les tyrans de leurs colons; si vous aviez lu l'histoire de notre colonie de la nouvelle Orléans, cédée aux Espagnols, et celle des sauvages qui, après cinquante ans d'abandon, ne nous ont pas encore oubliés, vous auriez vu combien profondément on s'attache les colonies par des bienfaits; vous auriez vu combien l'intensité de la reconnoissance est surtout plus forte dans ces êtres, que nous avons accoutumés à notre supériorité, et vous auriez rendu justice aux mulâtres, pour en faire le rempart des colonies.

Mais les blancs, me direz-vous, se seroient révoltés, si l'on avoit rendu cette justice aux sang-mêlés?

Une crainte aussi chimérique devoit-elle arrêter l'assemblée nationale; cette assemblée qui a consacré le principe de la justice universelle? A-t-elle donc été arrêtée, quand elle a renversé le despotisme, quand elle en a brisé tous les étais, quand elle a détruit la noblesse, le clergé, les parlemens? Ne lui disoit-on pas aussi: ils se révolteront? L'assemblée nationale a fait d'abord ce qui étoit juste, et il n'y a point eu de révolte, et il n'y en aura point, si nous restons attachés à la politique de la révolution.

Il en eût été de même dans nos îles; et si vous aviez examiné leur topographie, leurs localités, leurs diverses classes de populations, vous auriez vu que, dans cette circonstance, la révolte des blancs y devenoit une chose presqu'impraticable, ou très-facile au moins à prévenir;

vous auriez vu que les mulâtres étant plus nombreux (1), mieux disciplinés, plus endurcis à la fatigue, et aussi braves que les blancs; vous auriez vu, dis-je, que ces mulâtres encouragés par la justice et la protection de l'assemblée nationale, et secondant les troupes de ligne, auroient aisément empêché toute espèce d'insurrection blanche, et fait exécuter vos décrets.

Comment avez-vous donc cédé à des alarmes aussi fausses que vous suggeroit le seul orgueil des blancs? Avez-vous pu croire encore cette autre assertion bannale, que *les mulâtres, devenus les égaux des blancs, les égorgeroient?*

Quoi! ces mulâtres, qui, martyrisés, humiliés depuis un siècle, respectent et chérissent les blancs, au-lieu de les détester; ces mulâtres, devenant leurs égaux, les égorgeroient! ils assassineroient ainsi, et sans aucune nécessité, et contre toute politique, les frères de leurs bienfaiteurs! ils s'exposeroient à la vengeance de la métropole, à la perte de leurs droits et de leurs propriétés! quel délire!

C'est avec de pareilles suppositions, que des imaginations déréglées prédisent que l'égalité mettra tout à feu et à sang dans les colonies, et me reprochent d'être plutôt un antropophage qu'un philantrope. — Ainsi les blancs supposent éternellement le crime, afin d'avoir le droit d'en commettre, et de donner des fers! Ainsi, des hommes justes, ils en font des antropophages, lorsqu'ils veulent être bourreaux par philantropie!

---

(1) Voyez sur la population des blancs et des sang-mêlés à Saint-Domingue, un calcul bien fait, dans le judicieux discours de M. Pétion sur les colonies; calcul qui prouve que les mulâtres sont bien plus nombreux que les blancs.

Ainsi encore, ils (1) supposent le préjugé indéracinable, pour avoir le droit de le perpétuer.

Vous ne détruirez jamais, disent-ils, *le préjugé qui sépare le blanc du mulâtre.* — Eh! pourquoi? Existe-t-il donc des préjugés, des haines indestructibles? Si cette espèce de haine existe ici, au moins ce n'est pas dans le cœur des mulâtres.

La couleur d'un mulâtre, ajoutent-ils, *est un signe de réprobation.* — Comme s'il y avoit une grande différence entre la couleur d'un mulâtre, et celle d'un créole! comme si les hommes mêmes qui ont résidé dans nos îles ne les confondoient pas souvent (2)! comme si la couleur avoit une moralité! Et pourquoi la couleur cuivrée seroit-elle un signe de réprobation? Est-ce parce qu'elle annonce un mélange de races, ou le descendant d'un homme né en Afrique? Les planteurs dedaignent-ils donc le sang *africain*? Non; mais il dédaignent le sang *esclave; et nous ne souffrirons jamais*, disent-ils, *que le fils d'un esclave, devienne notre égal.*

C'est-à-dire que parce que des brigands ont arraché cet Africain à ses foyers, l'ont martyrisé pendant toute sa vie, il est deshonoré! c'est-à-dire que parce que vous avez

---

(1) Les réflexions qu'on va lire ont été occasionnées par différentes conversations que j'ai eues avec les plus éclairés des planteurs. Car, cherchant à les concilier avec les mulâtres, et ne pouvant y réussir, j'ai recueilli au moins toutes leurs objections.

(2) Il est tel député des îles à l'assemblée nationale, (MM. Moreau de Saint-Méry et Cocherel, par exemple), qu'il est impossible de distinguer des mulâtres. On m'assure que dans les assemblées coloniales, et dans les places les plus distinguées, il existe de vrais sang-mêlés, mais qui ont su déguiser leur origine. Croiroit-on que ces frères des mulâtres sont les plus ardens et les plus hautains de leurs ennemis? Enfin, la couleur offre si peu de caractères distinctifs, qu'il est des sang-mêlés plus blancs que des Européens même qui ont long-temps résidé dans les colonies.

prostitué sa fille à votre lubricité ; parce que vous avez repoussé de votre sein son enfant, qui est le vôtre, cet enfant doit-être déshonoré ! C'est-à-dire, que parce que vous avez commis trois crimes, votre malheureux enfant doit en être puni ! Quel renversement d'idées ! L'innocent est ici martyrisé jusques dans ses descendans ; et le coupable veut être honoré, presqu'adoré, par les victimes qu'il sacrifie ! Peut-on réunir tant d'inconséquences à tant de barbarie ?

Le croira-t-on ? les planteurs avouent que ce préjugé est inconséquent, qu'il est barbare ; mais ils s'obstinent à croire que *jamais on ne l'effacera de l'esprit des blancs.*

Les blancs des colonies seroient-ils donc incurables ? Quelle satyre cruelle ils font d'eux mêmes ! Quoi ! les blancs de France ont su abolir le dégradant préjugé de la noblesse, le préjugé de famille des suppliciés, et il sera impossible d'extirper le préjugé de la couleur, bien plus absurde, bien plus cruel ! Mais si cela étoit, il en résulteroit que les planteurs sont frappés d'une maladie, d'une lèpre, qui les tient dans un état de démence ou d'enfance ; il en résulteroit que pour leur propre bonheur, la métropole devroit les tenir dans une tutelle éternelle, et ne pas même leur accorder les droits des hommes. Car enfin, ils se croient autorisés à tenir les noirs dans l'esclavage, sous le faux prétexte qu'ils leur sont inférieurs en intelligence ; pourquoi donc les Européens n'assujettiroient-ils pas aussi les blancs de nos colonies, puisque, de leur aveu même, il leur est impossible de déraciner leurs préjugés, et par conséquent de perfectionner leur raison ?

Maintenant voyez combien il seroit absurde, et même

coupable, de leur abandonner le sort des hommes de couleur et des noirs (1), puisque d'un côté ils avouent que l'inégalité qui existe entr'eux et les mulâtres, n'est que le fruit d'un préjugé, et que de l'autre ils confessent ne pouvoir le vaincre ?

Et à quels excès ne pourroient-ils pas alors se porter contr'eux ? Jugeons-en par cette idée impie, qu'un conseiller du Cap n'a pas eu honte d'imprimer : *qu'il falloit ne souffrir aucuns mulâtres propriétaires ; qu'il falloit confisquer leurs propriétés, pour les réduire à l'état de domesticité* (2) ?

Cependant, j'aime à croire que les planteurs se calomnient eux-mêmes ; j'aime à croire qu'ils vaincront ce préjugé, quand il voudront raisonner ; et pourquoi ne l'abjureroient-ils pas, puisque leurs voisins, les Espagnols, l'ont abjuré ?

Croira-t-on qu'il flétrissent un si bel acte de justice, en méprisant les Espagnolsdes îles, et en les traitant comme des mulâtres ? C'est ainsi que les habitans du Valais se moquent de ceux qui n'ont pas de goîtres comme eux.

Mais cet exemple juge et condamne nos planteurs ; il prouve combien ils sont faux, quand ils affirment, *que la race des sang-mêlés, est une espèce dégradée, incapable de s'élever à la raison, et qu'il faut gouverner avec une verge de fer*. Au lieu de gouverner ainsi, les Espagnols les élèvent jusqu'à eux, et s'en trouvent bien. L'homme ne devient

---

(1) La Martinique ne vient-elle pas aussi de demander un POUVOIR LÉGISLATIF ABSOLU sur ses mulâtres et sur ses noirs ? . . . Après l'acharnement que les blancs montrent, pour retenir ces malheureux sous un joug éternel, il y auroit une lâcheté inexcusable à les leur abandonner. Quel ton encore ! UN POUVOIR LÉGISLATIF ABSOLU ! -- Voyez la déclaration de la Martinique.

(2) Voyez l'ouvrage intitulé : IDÉES SOMMAIRES par M. Bauvois, etc.

brut, que lorsqu'on le gouverne avec une verge de fer. Ainsi cette verge est la cause et non le remède de l'abrutissement.

Les hommes sont les mêmes par-tout ; leur abrutissement ne vient point de la nature, mais de nos institutions. J'ai vu des mulâtres, j'ai conversé souvent avec eux, et j'en sais qui sont égaux en bon sens, en lumières, en connoissances, si même ils ne sont pas supérieurs à presque tous les députés blancs de Saint-Domingue,

Je veux que l'éducation européenne (1) ait contribué à les rendre tels ; je veux qu'il y ait une grande différence entre les mulâtres élevés en Europe et ceux qui ne sont pas sortis des îles ; toujours résulte-t-il de ce fait, que les mulâtres sont susceptibles de s'élever au niveau des blancs, par l'éducation ; ayons donc de bonnes écoles dans les îles . . . . .

Impossible! me crie-t-on ;

Oui, cela est impossible à la cupidité, à la malveillance ; mais ce n'est point impossible à qui veut fermement le bien. N'ai-je pas vu dans l'Amérique du nord, des enfans noirs, aux écoles, qui surpassoient des blancs ? Ayez le courage des Quakers, aimez vos enfans les mulâtres, élevez les comme vos enfans blancs, et ils seront instruits comme

---

(1) C'est une des réponses des blancs à ce fait ; cependant on peut leur répliquer qu'il existe à Saint-Domingue même des mulâtres très-instruits et qui ne sont jamais sortis de cette îsle. Je peux leur citer pour exemple, M. Labbadie, vieillard respectable, qui doit à ses travaux et son intelligence dans la culture, une fortune immense. M. Labbadie connoissoit les sciences, l'astronomie, la physique, l'histoire ancienne et moderne, dans un temps où pas un blanc de la colonie n'étoit à l'A. B. C. de ces sciences. Ce mulâtre vénérable est le même que les blancs ont fusillé, emprisonné, sous prétexte d'une conspiration qui n'existoit que dans leur ame haineuse et inquiète.

eux, capables, comme eux de siéger dans vos assemblées, dans vos tribunaux.

Et ne m'opposez pas ici la corruption qui règne parmi les mulâtres de vos villes; — je vous répondrai que l'opprobre public conduit nécessairement au vice; je vous répondrai que les villes sont par-tout le foyer de la corruption; que les mulâtres des campagnes sont étrangers à cette corruption; je vous repondrai que les blancs des villes sont bien plus corrompus que les mulâtres. Qu'on en juge par ce fait. On n'a pas mémoire d'un mulâtre exécuté pour crimes (1). . . . Législateurs, voulez-vous donner des mœurs aux hommes que vous avez dégradés? soyez justes envers eux.

Mais *nous voulions l'être*, me répondent les planteurs; *nous étions sur le point de leur accorder la faculté de s'assembler* SÉPARÉMENT, *sous la présidence* D'UN BLANC, *et d'élire, pour représentant*, UN BLANC. *Malheureusement est arrivée une insurrection* (2) *des mulâtres, au Fonds parisien; les blancs de la ville crièrent contre nous, et nous mîmes la loi de côté.*

Quelle grace immense vous leur faisiez! ou plutôt

---

(1) Voyez histoire d'Auberteuil.

(2) Cette insurrection est encore une fable, ou plutôt une horrible injustice des blancs. -- En voici l'histoire: Le cheval d'un mulâtre s'échappe, et va sur la plantation d'un blanc voisin; ce blanc, avant de le rendre, exige une piastre pour la prise, quoique ce ne soit pas l'usage entre voisins. Le mulâtre paie, et ne dit mot. A quelques jours de là, il lui arrive de trouver sur son habitation, le cheval de son voisin; il exige de même la piastre, c'étoit justice. Le blanc se fâche, ménace, injurie, et veut frapper le mulâtre, qui se défend. Le blanc crie à l'assassinat, à l'insurrection, revient avec une vingtaine de blancs bien armés. Le mulâtre, qui s'attendoit à cet acte de ressentiment, avoit rassemblé sa famille et ses amis; il repousse vigoureusement ces blancs, qui, bien batrus, repandent l'alarme dans l'île, et crient à la révolte; le pauvre mulâtre est obligé de se sauver chez l'Espagnol.

qu'elle dérision ! S'assembler séparément, être présidé par un blanc, forcé d'élire un blanc...! N'est-ce pas ajouter trois nouveaux outrages à tous ceux dont vous les avez accablés ? N'est-ce pas violer trois fois la loi qui leur permet de se confondre avec vous, et d'élire des hommes de leur couleur ?

Il faudra bien que cette loi s'exécute ; car jamais la paix ne renaîtra dans les îles, qu'avec cette égalité parfaite. Cette idée révolte l'orgueil des planteurs ; ils ne peuvent se familiariser avec elle ; et forcés dans tous leurs retranchemens, ils vous disent avec un air de confiance, et c'est là le *nec plus ultrà* de leurs argumens : — *Vous ne connoissez pas les îles ! si vous y aviez résidé quelque temps, vous changeriez de langage.*

C'est-à-dire que dans les îles, par une certaine latitude, et à un certain dégré de chaleur, il est impossible d'être juste envers tous ! Eh ! pourquoi ? si les blancs, si les noirs de nos îles sont des êtres organisés comme les Européens, pourquoi la raison n'auroit elle pas d'empire sur eux ? La raison se gradue-t-elle donc sur l'échelle des climats ?

C'étoit aussi le langage des ministres d'autrefois, quand ils vouloient justifier leurs actes tyranniques contre le peuple, et arrêter la liberté de la presse : Vous ne connoissez pas la machine, vous ne connoissez pas le peuple. — Le peuple, ajoutoient-ils, est une bête féroce, il déchirera tout, s'il est mis en liberté ; la presse sera dans ses mains un tison ardent avec lequel il incendiera tout....

Nous l'avons vu ce peuple, nous le voyons libre, maître, souverain, comme il doit-être. — A-t-il fait couler des torrens de sang ? Si du sang a été versé, c'étoit le sien ; il a

respecté celui de ses bourreaux, lors même qu'ils étoient en sa puissance.

Or, la nature est la même par-tout; l'homme est naturellement bon, ou au moins il naît indifférent au vice, comme à la bonté. Dirigez son enfance par de bons exemples, par des habitudes de justice, de sociabilité, d'égalité, et il deviendra juste par-tout, quelle que soit sa couleur. La méchanceté n'est presque toujours que le résultat des injustices, et cette vérité est sur-tout évidente pour les nations, ou les classes d'hommes auxquels on prête un caractère naturellement pervers.

On me l'a dit, et je le crois, rien de si pestilentiel que l'air des îles. Il faut joindre à la raison la plus éclairée, la volonté la plus ferme, et l'humanité la plus profondément enracinée, pour ne pas la perdre par l'habitude du spectacle de l'esclavage, pour ne pas s'y laisser séduire par les caresses des blancs, et leurs sophismes, si commodes pour le despotisme d'une couleur à laquelle on appartient.

Mais je n'en doute point aussi; transportez dans nos îles un Benezet, un Miflin, un Howard, un Clarkson, un Wilberforce, en un mot, un de ces missionnaires de l'humanité, qui ne veulent que le bien universel, et qui le veulent par des voies douces, et ils ne changeront ni de sentiment, ni de langage; et ils trouveront aisément des moyens d'y relever à sa hauteur la race noire, si profondément dégradée (1). Eh! comment ces mu-

(1) Les écrits publiés en anglois, par M. Ramsay, qui a résidé long-temps dans les colonies angloises, et les succès des institutions des Moraves, dans plusieurs îles, doivent prouver irrésistiblement la facilité d'élever les mulâtres et les noirs.

lâtres, ces noirs ne suivroient-ils pas aveuglément les préceptes doux et religieux des blancs, qui se montreroient leurs amis, leurs frères, puisque ces mêmes mulâtres, ces mêmes noirs, sont soumis et attachés à ceux même qui les tyrannisent ?

Vous avez une preuve bien frappante de cette dernière vérité; preuve qui doit vous faire voir combien votre politique étoit détestable.

Les mulâtres, qu'en vertu de votre article équivoque, les blancs ont dépouillés de leurs droits; ces mulâtres qu'on a désarmés, accablés d'outrages, persécutés; ces mulâtres sont restés fidèles à la France (1), soumis à leurs oppresseurs; et ces blancs que vous aviez arrachés au despotisme du gouvernement; ces blancs que vous aviez comblés de bienfaits; ces blancs ont cherché à se rendre indépendans, à se séparer de la métropole. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'avec des hommes injustes et tyrans, il n'y a de paix et de soumission que par la force; le bienfait n'est pas même pour eux un lien d'attachement. Accumulez toutes les faveurs sur la tête des colons blancs, en laissant les mulâtres dans l'humiliation, ils n'en seront pas plus soumis; ils craindront toujours que le moment arrive, où plus paisible, ne redoutant plus de conspirations, s'abandonnant aux grands principes d'humanité et de justice, le corps législatif ne protégera les mulâtres et les noirs; et ils chercheront toujours à prévenir ce moment, par leur indépendance.

Est-ce cette nouvelle terreur de leur indépendance qui

(1) Voyez, dans la lettre de M. l'abbé Grégoire (page 5), les témoignages touchans de leur fidélité et de leur soumission. -- DIEU NOUS EST TÉMOIN, disent-ils, QUE L'INJUSTICE NE CORROMPRA POINT NOS COEURS.

vous a fait dépouiller l'assemblée nationale du droit de prononcer sur l'amélioration du sort des habitans des colonies? Vaine précaution! Cette faveur n'a pas rassuré les colons, et vous deviez le prévoir. Ils savent bien, je les ai entendus, ils savent bien que cette concession est contraire à la déclaration des droits, qu'elle est inconstitutionnelle; ils savent bien que la législature future pourra, malgré toutes les défenses, s'occuper du sort des mulâtres et des noirs. Ainsi vous avez manqué le but de votre fausse politique; et en sacrifiant ces infortunés, vous n'avez pas même assuré à la métropole, et à sa nouvelle constitution, l'attachement des colons blancs. —

Si vous aviez voulu vous rappeler leurs sentimens sur la révolution, assez ouvertement prononcés, vous vous seriez gardé de ce sacrifice déshonorant et inutile. Car, leurs députés, avant le décret du 8 mars, ne blâmoient-*ils* pas les principes de l'assemblée nationale, et cette *ivresse de liberté* qui enthousiasmoit la nation (1)? Et depuis, en ne réservant, pour les décrets coloniaux, que la sanction du roi, en écartant celle de l'assemblée nationale, l'assemblée de Saint-Marc n'indiquoit-elle pas assez son opinion sur les pouvoirs et la durée de cette assemblée, et son espoir d'une contre-révolution? Deviez-vous favoriser des vues aussi coupables, ou du moins sacrifier à ceux qui les avoient, une classe fidèle et soumise à la nation, et qui, attendant sa régénération du succès de la révolution, devoit nécessairement lui rester attachée?

Avez-vous mieux atteint un autre but, que vous vous étiez proposé, celui de ramener la paix dans les colonies?

(1) Voyez Correspondance secrette. Lettre du 12 août.

Non; la paix n'y existera jamais, tant qu'il y aura des oppresseurs et des opprimés, parce que l'oppression est une cause éternelle et une *justification légitime* d'insurrection; parce que les mulâtres connoissent maintenant trop bien leurs droits, pour les abandonner.

Eh! pouvez-vous espérer que, si on persiste à les leur disputer, ils oublient tant d'injustices récemment commises à leur égard! et ce serment humiliant, et ce désarmement, plus humiliant encore; et tant de leurs frères égorgés, soit à Saint-Domingue, soit à la Martinique; et la tête d'un de leurs défenseurs promenée sur une pique, et les artifices qui ont fait envelopper d'obscurités les décrets de l'assemblée! Croyez-vous qu'ils n'en profiteront pas, pour repousser l'injustice par la force (1)? Eh! qui pourroit les condamner? L'incertitude où vos décrets les laissent, les y autorise; car, si le dernier favorise en apparence les blancs, le premier favorise bien plus ouvertement les mulâtres. Que doit-il résulter de cette incertitude? Divisions, anarchie, peut-être la guerre civile, tout au moins un mécontentement général des décrets dans les deux partis, et une plainte universelle du peu de loyauté qui a présidé à leur construction.

N'auriez-vous pas prévenu les calamités qui vont peut-être incendier nos îles, en vous expliquant clairement? Vous aviez à décider entre la justice et l'injustice; l'assemblée nationale pouvoit-elle balancer un moment? Et dès-lors qu'elle se décidoit pour la justice, n'étoit-il

(1) Voulez-vous un trait, entre mille, du courage et de la disposition des mulatres? Dernièrement un peintre mulâtre demande, à un colon blanc, de l'argent que celui-ci lui devoit, et qu'il sollicitoit depuis long-temps. Refusé, injurié, menacé, il tire deux pistolets, de l'un mire son débiteur, le manque, et de l'autre il se tue. -- Asservit-on long-temps de tels hommes?

pas

pas de sa dignité de le faire ouvertement et libéralement ? Se fût-elle déterminée pour le parti de l'injustice, elle devoit afficher la même franchise. La clarté du décret n'eût point ouvert de porte aux doutes; tandis que les équivoques justifient l'opposition, les discussions et les combats. —

Plus j'y réfléchis, moins je conçois que l'on ait emprunté le style énigmatique de l'ancienne diplomatie, qu'on ait consenti à être injuste, qu'on n'ait pas voulu le paroître. — Eh! qui donc, aujourdhui, peut être dupe de ces misérables supercheries ? Quel homme réfléchi n'a pas eu pitié de ce rôle humiliant que vous faisiez jouer à l'assemblée nationale ? Car, s'il est des décrets qui puissent porter un coup à son crédit en Europe, ce sont les deux décrets sur les colonies. On y a vu l'ignorance et la terreur fabriquant un tissu d'injustices; craignant d'aborder des questions dont le danger n'est grand, que parce qu'on n'ose pas s'en occuper.

François premier disoit que si la bonne foi devoit être bannie de la terre, elle devoit se réfugier sur les lèvres d'un roi de France.

On diroit avec plus de vérité, sur les lèvres des représentans d'une nation libre, sur les lèvres des démocrates; car, une raison éclairée et universelle, une volonté inflexible, un langage franc; voilà les trois caractères d'un démocrate.

J'ai prouvé, je crois, que votre conduite fallacieuse à l'égard des gens de couleur, injuste, philosophiquement parlant, étoit encore impolitique; que, sous une constitution libre, la politique a pour base essentielle la justice universelle; que l'intérêt de la France commandoit, ainsi

que la justice, de rendre aux gens de couleur les droits de citoyens actifs; que, cette classe d'hommes est, et sera plus que jamais, le meilleur instrument de la prospérité des colonies; qu'en temps de guerre, elle en sera le boulevard le plus sûr; que si la guerre étoit à redouter de la part des Anglois, ce qui étoit plus que problématique, cette crainte étoit un nouveau motif de s'attacher, par un acte de justice, les sang-mêlés; que tous les argumens allégués par les blancs pour s'y opposer, ne sont que des sophismes, produits par le délire de l'orgueil; que l'expérience a prouvé la fausseté de vos calculs à l'égard des uns et des autres; puisque les blancs, que vous avez comblés de bienfaits, cherchent à se rendre indépendans de la révolution; puisque les sang-mêlés, que vous avez écrasés et humiliés, sont restés fidèles, soumis et tranquilles; que la nouvelle faveur accordée aux blancs, par l'article où l'assemblée nationale renonce à prononcer sur le sort des hommes des colonies, la déshonore gratuitement, sans attacher davantage les blancs à la France; que ce *considérant* est un nouveau germe de discorde dans les colonies; qu'on n'y ramènera la paix qu'en détruisant l'oppression, qu'en rendant également aux hommes de couleur leurs droits de citoyen actif.

Tel est le parti que doit prendre sur le champ l'assemblée nationale; car, doit-elle attendre que par le système le plus déloyal et le plus impolitique, le comité colonial ou son rapporteur achève de perdre nos colonies?

Croyez-vous les concilier à la constitution par le nouveau décret, que vous avez fait rendre avec deux mots, et qui assujétit les colonies au tribunal de cassation de France? Décret dicté par des raisonnemens qui décèlent la versatilité

de vos principes, le vide ou l'incohérence de vos idées ; décret dont les conséquences funestes doivent fixer notre attention.

Cet assujétissement au tribunal de cassation de France, est un LIEN, disiez-vous, *qu'il est nécessaire de conserver entre la France et les colonies* (1). — Quel lien, bon Dieu, que celui qui force des hommes à plaider à 1500 lieues de leurs foyers ! N'est-ce pas la chaîne la plus pesante dont on puisse les charger ? Et dans quel temps la leur impose-t-on ? Lorsque le mécontentement est porté au plus haut degré, lorsque la sédition tourne toutes les têtes ? Est-ce ainsi qu'on les ramènera ?

N'est-il donc aucun autre moyen d'assurer l'observation des loix dans les colonies, que de forcer les habitans à des déplacemens si coûteux ? N'est-ce pas l'impôt le plus onéreux pour eux ? Onéreux sur-tout pour l'habitant peu aisé, que son adversaire riche, quoique mal fondé, ou domicilié en France, ne manquera jamais de traîner au tribunal françois ? Ne devoit-on pas entourer la ressource de la cassation de tant d'entraves, que le riche lui-même ne fût pas tenté d'en abuser ? Ne pouvoit-on assujétir ce droit à un examen préalable de l'assemblée coloniale ?

Pourquoi se presser, d'ailleurs, de faire rendre un décret qui suppose que les députés des colonies pourront être encore admis par la suite aux assemblées législatives lorsque la saine politique s'y oppose ? Pourquoi ne pas solliciter la discussion sur un point aussi important, et dicter en deux minutes aux colonies une loi aussi onéreuse ?

M. Chapelier le sentoit, lui qui vous observoit, qu'il

(1) Voyez le Moniteur du 12 novembre 1790.

falloit attendre le vœu des colonies, puisqu'on les avoit autorisées à présenter leur projet sur leur constitution.

L'assemblée a renvoyé, répondiez-vous, aux colonies la proposition *du plan de leur organisation*, *mais non pas les règles de la constitution françoise. Ce droit de proposer des plans sur leur organisation*, avez-vous ajouté, *est tellement relatif aux localités, que les colonies ne l'ont pas en général, mais que chaque colonie l'a en particulier.*

Vous aviez, sans doute, en parlant ainsi, oublié l'article de votre décret du 8 mars, qui porte, que chaque colonie est autorisée à faire conoître son vœu sur la *constitution*, *la législation* et *l'administration qui conviennent à la prospérité et au bonheur des habitans. . . .*

Or vous ne nierez pas qu'il doit importer beaucoup au bonheur des habitans, de ne pas aller plaider à 1,500 lieues de leur île ? Donc ils avoient droit d'émettre leur vœu sur ce point.

Cet article est, d'ailleurs, une de ces localités particulières aux îles, pour lesquelles vous avez dit vous-même, qu'exception doit être faite aux règles générales de la constitution françoise.

Comment éclairerez-vous toutes les contradictions qui se trouvent dans la phrase unique que vous avez prononcée ?

Vous voulez que les colonies aient le droit de proposer leurs plans d'organisation générale ; et vous ne voulez pas qu'elles proposent leur vœu sur leur organisation judiciaire !

Vous vouliez, le 8 mars, qu'elles ne fussent pas assujéties à la constitution françoise, ni à des loix incompatibles avec leurs convenances locales ; et le 12 novembre, vous ne voulez pas qu'elles proposent leur

vœu sur les règles de la constitution françoise, par rapport au tribunal de cassation, quoique ces règles affectent essentiellement leurs convenances locales !

Vous voulez tout à la fois que chaque colonie ait le droit de proposer des plans d'organisation coloniale; et vous ne voulez pas que tous l'aient en général! FIAT LUX.

Pour faire adopter ces absurdités à l'assemblée nationale, qui n'a dû certainement rien comprendre à ces énigmes, vous aviez besoin d'aide, et vous en avez trouvé dans le complaisant M. Moreau (ci-devant Saint-Mery), qui s'est levé pour attester qu'elles avoient le suffrage des députés des colonies. Et où étoit écrit ce suffrage? Et depuis quand les délibérations particulières des députés sont-elles le vœu des colonies? Puis, quels députés! Des députés qui, tantôt votent pour ou contre la constitution françoise, et tantôt disent qu'ils ne veulent pas y prendre part ni lui obéir! Cet assentiment de ces députés ne cache-t-il pas les plus dangereuses intentions? N'ont-ils pas secrètement prévu qu'une pareille loi révolteroit plus profondément encore les colonies, et assureroit cette indépendance, à laquelle ils tendent ouvertement? Puisse cet affreux présage ne pas se réaliser; quoique ce soit un effet probable, et de ce décret et de tous ceux que vous avez fait rendre!

Ici, ma carrière devient plus épineuse. Je veux examiner votre caractère, les qualités qu'on vous prête, le rôle que vous jouez, et répondre aux objections que m'ont faites les amis de la liberté, pour m'empêcher de prendre, contre vous, la défense d'une cause où vous avez abandonné tous les principes qu'on vous suppose. Ils m'invitoient à garder le silence, parce qu'ils vous disoient

démocrate, et je crois l'être; parce que vos talens, votre popularité, vous rendent redoutable; parce que vous êtes un des appuis du parti patriote, auquel on doit la révolution, et que tout bon patriote doit soutenir. Examinons ces motifs.

SECTION IV.

Qu'est-ce qu'un démocrate ou patriote? De son caractère, de ses qualités, de ses talens. Application à M. Barnave, et solution de plusieurs objections.

IL importe essentiellement à la cause publique de tracer ici le portraitt du vrai démocrate. C'est le moyen de démasquer les sicophantes, qui, à l'ombre de ce titre, surprennent les suffrages, s'acquièrent une grande popularité, pour se rendre redoutables à la cour, et la lui vendent ensuite. Tel a été la marche de beaucoup de démagogues; de ce Strafford, dont l'ignorance, sous la plume de M. Cazalès, a crayonné impudemment l'éloge; de Cromwel, qui ne renversa le trône que pour s'asseoir sur ces débris; de Monk, qui vendit la république à Charles II. Si la France doit maintenant redouter quelque chose, c'est un Cromwel ou un Monk. Apprenons donc à les connoître, et à les distinguer des vraïs patriotes.

Un démocrate ou patriote (je les confondrai), ne dit pas: *J'aime le peuple*, je suis *l'ami du peuple*, etc. Cette *pédanterie* est loin de son esprit, comme de ses habitudes. Il est trop identifié avec le peuple, pour se placer ainsi hors de lui. Il le défend, il s'oppose à ceux qui veulent le tyranniser, parce que cette tyrannie le révolte, comme appartenant lui-même à cette classe immense, que les des-

potes et les aristocrates, et certains hommes populaires, placent insolemment au-dessous d'eux.

Un patriote veut la liberté pour tous les hommes. Il la veut sans exception, sans modification. Il veut que par-tout le principe soit reconnu, quoiqu'il sache bien que, par-tout, on ne peut pas précipiter la destruction de l'œuvre des tyrans.

Un démocrate hait la royauté, non pas pour des causes personnelles, non pas, comme Cromwel, pour y substituer la tyrannie, sous un autre nom; mais comme Caton, ou comme Hamden ou comme Samuel Adams, par la conviction intime que les rois sont des *mangeurs d'hommes*, et que la royauté est un fléau politique (1), un foyer, autour duquel se rassemblent les détracteurs de l'humanité.

Un patriote est inflexible dans ses principes, invariable dans sa conduite : cette homogénéité de principes et de conduite, cette constante probité, est le caractère distinctif du vrai démocrate.

Un patriote a son ame sur ses lèvres; dût la vérité nuire à ses convenances, il la dit; il ne sait point capituler avec les préjugés, les passions, les intérêts privés. Il heurte de front, et jamais par des voies obliques : jamais la fausseté n'a souillé son ame ni ses lèvres.

Un patriote ne se targue pas de ce qu'il ne *flatte pas le peuple*. Toujours au milieu de ses frères, il leur dit ce qu'il pense être la vérité. Le salut, l'avantage commun,

---

(1) Les philosophes, dit Montaigne, oient-ils louer un prince ou un roi? C'est un pâtre pour eux; oisif comme un pâtre, occupé à pressurer et tondre ses bêtes, mais bien plus rudement.

voilà ce qui l'inspire. Ses discours sont caractérisés par l'intérêt du moment. Il ne cherche pas des applaudissemens, mais à instruire ou à s'instruire : sa franchise est au ton de la chose dont il s'agit.

Ne connoissant d'autre intérêt que celui du corps, dont il n'a pas le sot orgueil de se séparer, ses opinions sont nécessairement populaires; il sait très-bien distinguer celles qui appartiennent à l'ignorance ou à la corruption : il les combat, sans craindre de perdre une *popularité* (1) à laquelle il ne sait point sacrifier.

Un patriote n'intrigue point, ne cherche point à dominer dans les sociétés ; il ne manœuvre point, pour arriver aux premières places ; . . . il se repose sur ses services, ses vertus et ses talens. Réussit-il ; il n'en est que plus ardent pour le bien public, et il ne s'en glorifie pas. Ne réussit-il pas ; il ne s'en plaint pas, ne s'en étonne pas, ne s'en décourage pas.

Un patriote rejette le luxe comme un poison, comme un crime. Il n'affecte pas d'avoir dans son anti-chambre une cour nombreuse de cliens, de recevoir avec une dignité froide, apprêtée, de donner des audiences. Laissant

---

(1) La POPULARITÉ n'est pas même un mot fait pour le patriote ; il n'affecte aucune des distinctions qui font de la popularité un éloge. Il est avec ses égaux ; il n'a aucun sentiment pour ses frères qui ne soit celui qu'il leur demande pour lui.

On entend aussi par popularité, la faveur du peuple, obtenue par des voies honnêtes, et sans être recherchée ; par POPULARISME, la popularité recherchée, mandiée dans des vues coupables.

Les aristocrates ont imaginé un mot nouveau, pour désigner, en les insultant, les défenseurs du peuple. Ils les appelent des POPULACIERS ; c'est, d'un mot, appliquer deux soufflets, l'un au peuple, qu'on traite de canaille ; l'autre à ses amis, auxquels on reproche des manœuvres pour obtenir la popularité. --- C'est un mot qui doit être proscrit du dictionnaire des patriotes.

au despotisme ces comédies insolentes, il est simple, modeste; le même pour tous et avec tous. Il n'est rude et fier qu'avec les ennemis de la liberté, qui sont les siens, ceux de ses frères.

Un patriote respecte les talens utiles à la chose publique et à la cause de l'égalité; il les loue hautement, et n'en est point jaloux.

Un patriote aime, pratique, prêche la philosophie.

En deux mots, amour sincère du genre humain, enthousiasme pour la liberté universelle, inflexibilité de principes, franchise dans le langage, aversion pour le luxe, l'intrigue, la vanité; tels sont les principaux caractères du démocrate.

Si vous avez ces qualités, par quelle fatalité n'en voit-on aucune trace dans vos rapports sur les colonies, dans vos opinions sur le pacte de famille, la réunion d'Avignon, l'indépendance des Belges, etc.? Pourquoi y remarque-t-on, au contraire, une flexibilité de principes si extraordinaire, à votre âge; un langage artificieux, assorti à certaines circonstances, à certains intérêts, que vous favorisez aux dépens des vrais principes sociaux?

Si vous êtes l'ami de la liberté et de la justice, comment vos œuvres prouvent-elles le contraire? Le patriote y cherche en vain des motifs pour sa confiance. Rien ne le garantit que l'homme qui a sacrifié les sang-mêlés, ne sacrifiera pas les citoyens non actifs ou actifs de France, quand un intérêt nouveau le lui ordonnera.

Mais il est un autre trait qui fait suspecter, avec raison, et votre politique et vos vues: ce sont vos déclamations, vos tirades contre LA PHILOSOPHIE. Le mépris que vous en faites mérite quelqu'attention: ce trait, au milieu d'une

révolution, est caractéristique; il peut servir de présage. Il faut donc l'examiner, puisque vous êtes débutant dans la carrière politique.

Vous méprisez la philosophie! vous, inconnu dans le monde politique avant la révolution! vous, dont la jeunesse et le dévouement apparent à la cause de la liberté, sembloient devoir annoncer le respect pour la philosophie, cette mère des révolutions! ce fléau des tyrans! Un pareil mépris décèle ou de l'ignorance, ou de la perversité, ou une légèreté dangereuse. Vous n'avez donc jamais lu, ni Sénèque, ni Epictète, ni Marc-Aurèle, ni Rousseau, et sur-tout ce philantrope Plutarque, dont on relit cent fois les tableaux si naïfs, si séduisans, et qui le sont encore la centième fois! Vous n'avez donc jamais connu les bienfaits de la philosophie! Vous ignorez donc qu'à elle seule l'homme doit son amélioration, comme les nations leur liberté et leur progrès! Contemplez, suivez dans le cours de sa vie, un philosophe comme Aristide ou Phocion; réfléchissez aux services que pouvoient rendre leurs lumières, leur raison et leurs vertus.

Lisez la vie de Caton d'Utique, dans Plutarque, de César ou d'Antoine; et je vous demanderai ensuite à qui vous aimerez mieux ressembler; et je vous demanderai ensuite auquel d'entr'eux vous confieriez le gouvernement d'une société: et si, sans vous accuser d'une corruption profonde, vous ne pouviez la refuser à Caton, je vous demanderai comment vous oseriez persister dans votre mépris pour la philosophie? car Caton fut l'ouvrage du seul stoïcisme. Ce fut lui seul qui en fit un être presque céleste. Autant un homme libre est au-dessus d'un esclave, autant un philosophe patriote est au-dessus d'un patriote

ordinaire. — Et voulez-vous savoir en quoi consiste la liberté d'un philosophe patriote? Ne dépendre de rien, ni des choses, ni de la nécessité, ni des évènemens, ni de la fortune, mais de soi seul.

Maintenant, placez un homme aussi indépendant au milieu d'une révolution, et voyez quels services il peut lui rendre! Qu'a le peuple à redouter, quand il se révolte contre un tyran? Ses chefs peuvent ou le vendre à ce tyran, ou le dépouiller pour eux-mêmes de sa liberté? De pareils forfaits sont exécrables aux yeux d'un patriote philosophe: il est implacable pour de pareils traîtres. Il les poursuit; et rien ne l'arrête.

Il ne dépend de rien: ni les hommes, ni les choses n'auront donc de prise sur lui. Comme Fabricius, il méprisera, dans sa chaumière, les présens des ennemis de sa patrie; comme Marwell (1), pauvre, il refusera les monceaux d'or dont un roi veut payer sa voix. Comme Cincinnatus ou Washington, à la paix, il retournera dans sa ferme, labourer la terre avec un front couvert de lauriers; il n'enchaînera jamais sa patrie, comme Cromwel ou César. Il aura prêté ses lumières pour hâter la révolution; il les prêtera encore pour la soutenir. Infatigable dans ses travaux, inébranlable dans son amour pour la liberté, ses travaux ne finiront qu'avec sa vie, et jamais un vil intérêt n'en souillera l'intention. Il restera dans sa médiocrité, même au milieu des places les plus brillantes; et souvent il ne léguera à ses enfans, que sa mémoire et la reconnoissance de ses concitoyens.

---

(1) Marvvell mangeoit un gigot qui paroissoit la deuxième fois sur sa table, lorsqu'un émissaire de Walpole étala sur sa table des trésors, s'il vouloit quitter l'opposition. Marvvell le refuse; et en le quittant, va emprunter une guinée dont il avoit besoin.

Ah! combien la France seroit heureuse, si le nombre de ces philosophes patriotes étoit considérable, et si les rênes du gouvernement étoient confiées à des mains aussi pures! Et vous laissez croire que vous les méprisez!

Oser insulter à la philosophie, avec de pareils exemples sous les yeux, ce n'est pas seulement ignorance ou aveuglement, c'est un blasphême, c'est une impiété, qui ne peut souiller que les lèvres d'un tyran, d'un ennemi des hommes! oui, les tyrans seuls peuvent vouloir étouffer la philosophie, parce qu'elle seule prépare dans le silence les révolutions; ces grandes catastrophes, qui amènent la chûte du despotisme!

Et tel est encore un second effet de la philosophie : je ne veux pas vous traîner dans l'antiquité, pour vous en offrir des exemples; notre révolution vous en présente d'assez frappans. A qui en doit-on l'origine? N'est-ce pas aux vérités publiées par les Locke, les Rousseau, les Voltaire, les Diderot, les Helvétius, les Montesquieu, les Mably? N'est-ce pas par conséquent à la philosophie?

Croyez-vous que ces grands hommes eussent eu sur leur siècle une influence aussi considérable, s'ils n'avoient pas opiniâtrement refusé de pactiser avec les préjugés, ou s'ils avoient, par de petits calculs de convenances, divisé, classé la grande famille des hommes; s'ils avoient dit à la lumière : *Tu t'arrêteras là*; et à la liberté : *Tu respecteras ces fers.* Mais leur philosophie n'a connu d'autre borne que le juste. Et c'est ce principe universel de justice qui a donné la commotion à la France entière, qui a rendu sa conspiration si générale, et son concert si harmonique.

Les progrès, les développemens, et les pas rapides

vers la perfection de cette étonnante révolution, à qui les doit-on encore ? N'est-ce pas aux lumières des politiques philosophes de l'Angleterre, de l'Amérique, de la France ? Eteignez ou cachez un moment le flambeau qu'ils vous ont prêté ; ce flambeau dont les rayons ont jailli de tous les côtés à la fois par les écrits, par les journaux, les assemblées, et ont éclairé d'un seul jet et constant les 26 millions d'hommes qui ressuscitoient à la liberté ; éteignez, dis-je, ce flambeau, quel spectacle offriroit maintenant la France ? Celui qu'elle offrit lors de nos guerres civiles, religieuses ou parlementaires ! Des flots de sang coulant de toutes parts, des frères égorgeant leurs frères ; nul accès à la raison, au milieu de ces ténèbres ; et le peuple, las de s'égorger pour des querelles inintelligibles, redemandant à grands cris et reprenant avec joie ses premiers fers. Doutez-vous de ces effets ? Fixez le Brabant, comtemplez ces scènes d'horreur ; où en est la cause ? dans ce voile épais de ténèbres qui enveloppe presque tous les esprits, dans ce fanatisme contre la philosophie, qui sert d'instrument à quelques ambitieux, pour égarer le peuple..

Voyez maintenant dans la France les revers de ce déchirant tableau ; le peuple est idolâtre de la révolution ; le peuple sent son cœur palpiter à ce mot d'égalité ; le peuple est redevenu maître, souverain, presque sans verser une goûte de sang. — Qui donc a arrêté les meurtres, les brigandages, les désordres ? N'est-ce pas le langage de la raison, de la philosophie, prêchée à la fois par des millions de bouches éloquentes, par des millions d'hommes qui, depuis long-temps, étoient remplis de la doctrine sublime des philosophes que je vous ai cités ? . ;

N'avez - vous pas vous - même senti sa puissante influence dans l'assemblée de nos législateurs ? Répondez à cette question, si vous êtes de bonne foi : lorsque, honoré du choix de vos concitoyens, vous êtes descendu de vos montagnes dans la capitale, avec ces marques distinctives qui n'annonçoient pas un ami bien éclairé de l'égalité, n'étiez-vous pas loin, très-loin, de prévoir le chemin immense que la révolution, que la constitution a fait en si peu de temps ? Quelle distance de cette constitution à celle que l'esprit naissant de liberté avoit fabriquée dans *Romans*, ce berceau à jamais mémorable de notre révolution ? Je me le rappelle encore avec étonnement ; j'ai vu, à cette époque, les esprits les plus fiers, et les plus versés dans les formes des états libres, craindre de proposer et de ne pas obtenir la permanence des états-généraux ! et de ce point à celui où nous sommes, n'est-ce pas la distance du ciel à la terre ? Qui vous l'a fait parcourir en si peu de temps ? La philosophie, qui, *long - temps avant vous*, avoit analysé, préparé, dans de bons ouvrages, les formes les meilleures des gouvernemens ; qui, du dehors, éclairoit vos discussions, échauffoit les esprits, qui soutenoit vos pas chancelans, qui vous rassuroit sur toutes ces ruines du despotisme, s'amoncelant avec fracas autour de vous. Sans son flambleau toujours brillant, toujours pur, ce flambeau qui éclairoit toutes les questions, auriez-vous pu vaincre tout à la fois tant d'obtacles, franchir tant d'abymes, porter des décrets aussi judicieux, dans des matières qui vous étoient étrangères, et qui se pressoient sous vos pas ; dans les constitutions libres, dont le secret n'étoit connu que de quelques bons esprits ; dans les finances sur-tout,

qui ne vous auroient offert qu'un labyrinthe inextricable ; si un de ces hommes rares, qui a porté la philosophie dans la théorie et la pratique des finances, ne vous avoit prêté ce fil que le ministère cachoit avec tant de soin ? En un mot, sans la philosophie, qu'étiez-vous ? Des enfans ;... et ces enfans sont devenus, par une magie subite, des géants.... Et c'est lorsqu'une métamorphose aussi grande s'est opérée, lorsque la France a fait des pas aussi prodigieux, que vous désespérez de vaincre le préjugé sur les hommes de couleur et les noirs ; que vous faites retrograder la révolution de tout l'espace qu'elle a parcouru ! Oui, vous avez calomnié l'ascendant de la philosophie, les progrès et les dispositions de l'opinion publique. Vous n'avez connu ni les hommes, ni les choses, ni la force du torrent qui les entraîne ; c'est qu'au lieu du prisme pur de la philosophie, vous n'avez que le prisme faux et impur des planteurs.

Ah ! disons-le, avec l'un des plus fervens apôtres de la philosophie, l'un de ceux à qui la révolution doit le plus ; disons-le, avec l'immortel *Raynal*, « après tant de bienfaits, la philosophie devroit representer la Divinité sur la terre. C'est elle qui lie, éclaire, aide et soulage les humains. Elle leur donne tout sans exiger aucun culte. Fille de la nature, dispensatrice de ses dons, interprête de ses droits, elle consacre ses lumières et ses travaux à l'usage de l'homme ; elle le rend meilleur pour qu'il soit plus heureux ; elle ne hait que la tyrannie et l'imposture, parce qu'elles foulent le monde ; elle ne veut point régner, mais elle exige que ceux qui régnent n'aiment à jouir que de la félicité publique ; elle fuit le bruit et le nom des sectes, mais elle les tolère toutes. *Les aveugles*

et les méchans la calomnient ; les uns ont peur de voir, les autres d'être vus. Ingrats qui se soulèvent contre une mère tendre, quand elle veut les guérir des erreurs et des vices qui sont les calamités du genre humain (1) ».

Après vous avoir considéré dans votre réputation de démocrate, après vous avoir suivi dans vos rapports et dans les opinions que vous avez manifestées, descendrai-je aux traits particuliers de votre conduite ? rechercherai-je ces particularités qui prouvent que la pratique des mœurs de l'égalité, et les habitudes républicaines, vous sont encore étrangères ? Non, je n'ai pas pris la plume pour faire une satyre, mais pour venger la cause de l'humanité, mais pour être utile à la révolution, dans une censure qui n'a pour objet que d'indiquer les caractères des vrais démocrates, et de mettre en garde contre les prestiges des charlatans ; enfin, pour vous montrer à vos propres yeux tel que vous paroissez aux patriotes réfléchis, à ceux qui se trompent rarement sur les signes auxquels on reconnoît, et l'homme *des circonstances*, au travers de l'encens que notre légèreté lui prodigue, et le citoyen formé par l'étude constante de la chose publique, malgré les calomnies dont on l'environne.

Vous n'êtes ni Washington, ni Franklin, ni Adams ; vous ne pouvez l'être. Tous les préjugés, toutes les habitudes des Etats despotiques ont investi votre berceau ; et ces célèbres Américains ont eu le bonheur de naître sous l'influence de la liberté, qu'ils ont perfectionnée. Mais il est nécessaire de vous apprendre que, simples sans bassesse, modestes sans affectation, l'égalité respire, semble

(1) Hist. polit. et philosoph. t. 10, p. 358.

innée dans leurs pensées, leurs discours, leur abord, leurs manières. Tous les hommes sont leurs frères, ils paroissent leur appartenir avant de s'appartenir à eux-mêmes; et jamais ils ne leur ont fait acheter, par aucune morgue, par aucune impatience, ni leurs conseils, ni la justice, ni l'intérêt qu'ils leur ont accordés.

Voilà, voilà les hommes qui manquent à la révolution, qui sont nécessaires pour la consolider, pour la perfectionner! avec eux la liberté s'affermit, l'homme libre s'éduque, se façonne; l'hypocrisie de l'amour de l'égalité disparoît; la flatterie même craint de se montrer, tant ils paroissent remplis de cette raison supérieure, qui veut des imitateurs, et dédaigne ou craint, et toujours fuit, les panégyristes. Voilà les hommes qu'il faut imiter plutôt qu'admirer: ces hommes, dit Sénèque, qui enseignent par leurs exemples, qui soutiennent leurs discours par leur conduite, qui censurent le vice, ne sont jamais surpris dans ses filets; ces hommes qu'on admire *à l'usé*, plutôt que dans leurs discours. (Sénèque, épist. 52). *Quem magis admireris, cùm videris, quàm cùm audieris.*

Ce mot me ramène naturellement à votre réputation d'éloquence.

A-t-il pesé bien attentivement ses paroles, votre prédécesseur dans la tribune, lorsqu'il vous faisoit sérieusement présent *de la philosophie la plus douce, de la judiciaire la mieux organisée, de la politique la plus profonde, des connoissances les plus vastes, de l'éloquence la plus séduisante....!!* (1)

(1) Votre successeur n'a pas été moins généreux; après vous avoir complimenté sur les grâces de votre âge, sur la maturité de votre sagesse, il consent à N'ÊTRE QUE VOTRE OMBRE... Peut-on se dégrader publiquement à ce

La philosophie *douce* d'un homme qui dépouille et jugule 40 mille hommes, sans les entendre ! *et cependant leur sang est pur !*

La philosophie d'un homme qui professe hautement son mépris pour la philosophie !

Si vous avez une politique profonde, elle vous a cruellement abandonné dans vos rapports sur les colonies, dans votre opinion sur le pacte de famille, qui pourra nous coûter si cher ! etc.

Ce seroit être trop satyrique, que de chercher où vous avez déployé ces vastes connoissances que vous prête M. Merlin ; et j'arrive à votre éloquence, qui fait la base de votre réputation. —

Je me suis souvent demandé ce qu'étoit, ce que devoit être l'éloquence d'un orateur patriote, dans une assemblée de représentans. Je n'ai pu d'abord la concevoir sans philosophie : celle-ci est, aux discours qui doivent sortir de sa bouche, ce que l'ame est au corps.

Raison étendue, méditation profonde, connoissances

---

point ? Jusqu'à quand verra-t-on le fauteuil de la première assemblée déshonoré par ce trafic d'encens que se distribuent les présidens et les ex-présidens ? Ne doit-on pas laisser aux académies du despotisme, ces farces ridicules, où presque toujours on ment à sa conscience, où la fausse modestie le dispute à l'exagération des éloges, où les éloges se règlent plus sur l'enthousiasme dominant, que sur le mérite des acteurs. --- Car, l'on peut appliquer aux idoles, dans les temps d'anarchie, ce que Pope disoit des idoles du despotisme :

That from high Life, high caracters are dravvn
A Saint in crape, is tvvice a Saint in lavvn ;
A judge is just ; a Chanc'lor juster still
A Govvsnman learnd, a Bishop, --- vvhat you vvill
Wise, if a Minister ; bu' if a King,
More vvise, more learnd, more jus't, more ev'ry thing !

des hommes et des choses, enchaînement dans les idées; chaleur dans les mouvemens, énergie dans le style, précision dans les mots, et enfin respect pour les convenances : tels sont les élémens de la véritable éloquence.

Le patriote éloquent ne se laisse point entraîner à une vaine pompe de mots, qui annonce plus de prétentions, que de bonnes intentions.

Non est ornamentum virile concinnitas.

SENEC. Epître 95.

Sûr de son ame, l'ayant grande, élevée, il l'abandonne à elle-même, à l'inspiration des choses, sur-tout dans ces grandes causes, où le salut du peuple est en danger, où de grands intérêts commandent des grands développemens, et des mouvemens imprévus. S'étudier alors aux mots, c'est annoncer la froideur de son ame, le vuide des idées; c'est chercher à masquer son impuissance, par de vains sons. Une verbosité traînante, et de fatiguantes répétitions, donnent bientôt aux bons juges la vraie mesure de l'orateur.

Dans les discussions abstraites, compliquées, ce ne sont plus les mouvemens qui sont nécessaires, ce sont des raisonnemens serrés. L'orateur patriote emprunte alors la lampe de Démosthène, ou la hache de Phocion.

Il se garde bien d'improviser ou de pérorer longuement sur des matières qui lui sont étrangères; de parler commerce, assignats, imposition, agiotage, diplomatie, avec cette stérilé abondance, qu'on ne pardonne pas plus que les manques d'égards.

Il évite avec soin la prolixité, dans ces questions simples où quelques phrases suffisent; il sait que les hommes

dignes de la liberté, et qui en sont bien pénétrés, sont économes de leurs mots, et du temps d'autrui.

Maintenant il est facile avec ces règles simples d'apprécier votre genre oratoire. On convient que vous saisissez très-adroitement les idées d'autrui, que vous les résumez avec ordre, que vous les développez avec clarté, que vous parlez, en un mot, avec facilité; mais on convient aussi, que vos conceptions ne sont ni neuves ni élevées; que la froideur de vos mouvemens, le défaut d'énergie dans vos idées, et de précision dans votre style, vous laisseront bien loin en arrière de votre réputation, si vous ne vous appliquez pas sérieusement à acquérir ces talens qu'on vous prête. C'est alors que se vérifiera la prédiction contenue dans mon épigraphe :

De votre honneur jaloux,
Tremblez que votre nom ne finisse avant vous.

Tel sera infailliblement votre sort si, séduit par les applaudissemens que vous donne notre inexpérience dans les affaires publiques, vous vous bornez à cette éloquence, que Montaigne appelle *parlière*, dont Démosthène sut se garantir, en n'improvisant jamais sur aucun sujet; en un mot, si vous vous bornez à cette sorte de parlage, qui convient, dit Seneque, *magis circulanti, quam philosophanti.*

Il est plus nécessaire que jamais de mettre le public en garde contre cette facile éloquence, qui devient plus commune que jamais, et qui sera pernicieuse avec des hommes pervers.

Montaigne observe que les républiques qui se sont maintenues en un état réglé, et bien policé, comment Cré-

sense ou Lacédémonienne, n'ont pas fait grand cas de ces orateurs qui improvisent avec volubilité. Cette volubilité décèle presque toujours l'irréflexion ou la vanité ; et l'une et l'autre étouffent le patriotisme.

Je ne doute point que cette critique ne scandalise beaucoup de patriotes : on criera d'abord à la dureté de la critique. — Je l'ai dit (1) dans un temps où la sévérité paroissoit un bien plus grand crime qu'aujourd'hui, et où l'on se croyoit obligé de dire doucereusement, jusqu'à un *Je vous haïs.* — La molesse a toujours perdu les hommes et les États. Les méchans n'ont que trop abusé de l'indulgence de la vertu. Le patriote doit être sévère, il doit avoir un caractère, le prononcer fortement. Jamais il ne doit affoiblir ses sentimens ; la vérité le veut, le bien public l'exige. . . . Je puis dire comme Montaigne : « Je hais à mort, de sentir le flatteur, qui fait que je me jette naturellement à un parler sec, rond et crud, qui tire, à qui ne me connoît pas d'ailleurs, un peu vers le dédaigneux. Ch. premier, p. 39 ».

On me répétera ce que j'ai déjà entendu, qu'il est impolitique d'attaquer ainsi les chefs du parti populaire, ses idoles.

Sommes-nous donc déjà assez indignes de la liberté, pour avoir des idoles ? N'avons-nous terrassé le despotisme, que pour nous agenouiller devant des orateurs ? *Nil admirari, nullius addictus jurare, etc.* Voilà la devise d'hommes libres.

Un peuple libre aime, respecte les bons patriotes ; mais il ne les idolâtre point ; mais il ne les loue point

(1) Voyez EXAMEN DES VOYAGES DU CHATELLUX, p. 128.

sur parole ; mais il réfléchit, il entend avant que de louer. La facilité à prodiguer l'encens, perd les orateurs, qui, à leur tour, perdent la chose publique.

Voyez Athènes, ne sont-ce pas ces orateurs, ces idoles qui ont ruiné la liberté ? Enyvrant d'encens leurs concitoyens, ils faisoient adopter les résolutions les plus injustes ; ils faisoient boire la cigue à Phocion et à Socrate.

Il est trois signes remarquables du progrès de la liberté et de la raison, chez un peuple : le calme dans les assemblées, la sobriété dans les paroles, l'économie dans les applaudissemens. A juger par ces caractères, sommes-nous bien avancés, nous qui applaudissons les traits patriotiques, les expressions mâles de la liberté, comme nous encourageons les bateleurs, les histrions ?

Mais le trait le plus caractéristique d'un peuple libre et éclairé, c'est de n'*avoir point de chef particuliers pour ses opinions. La vérité*, *la liberté*, voilà les chefs qu'il doit suivre ; leurs drapeaux ne trompent point ; ceux d'un individu mènent presque toujours à l'esclavage. Les chefs d'un parti sont rarement des hommes purs, et dégagés d'idées ambitieuses : ils exigent de la reconnoissance ; et le peuple reconnoissant est à moitié vaincu....

En voulez-vous un exemple ? jettez les yeux sur la Hollande ; c'est la reconnoissance imprudente pour les services de l'astutieux Maurice, qui a fabriqué les chaînes qui la lient encore aujourd'hui. —

Cette vérité, qui n'est pas encore assez sentie parmi nous, me rappele l'étrange scène jouée à la société des amis de la constitution, par vos amis Lameth, lorsqu'ils lui présentoient le tableau des jouissances personnelles dont ils avoient fait le sacrifice, pour embrasser la cause de la

liberté. — Ah! puisqu'ils parlent de sacrifices, ils ne sont donc pas entraînés par ce sens moral qui, fortifié par les méditations de la philosophie, élève l'homme au-dessus de toutes ces puériles vanités! Elles ne sont donc pas, à leurs yeux, au rang où le vrai démocrate les repousse? Quoi! le démocrate se vanteroit de ne plus se nourrir des poisons de la liberté! Il feroit des trophées de tous ces méprisables hochets, qui rappelent bien plus la corruption, la foiblesse, la frivolité, l'ignorance, que la difficulté de les fouler aux pieds, lorsqu'on est parvenu à la connoisance des droits de l'homme, lorsqu'on a ouvert son ame à cette sensation délectable qu'éprouve le vrai démocrate, en voyant les hommes se dégager de ces superstitions féodales qui les enchaînoient. Oui, rappeler de pareils sacrifices, c'est annoncer ses regrets, c'est dire qu'on y a mis secrétement un prix, qu'on en exige un; c'est n'en pas mériter; c'est, sur-tout, déceler combien l'ame est encore étrangère à ces idées, qui deviennent habituelles dans un démocrate, et qui l'éclairent dans toutes les occasions.

Mais peut-on croire que de pareilles idées inspirent les hommes que je viens de nommer, lorsqu'on les voit se joindre aux ennemis de l'humanité et de la liberté dans les colonies, pour asservir les gens de couleur à leur orgueil, au lieu de se rappeler que la profession d'hommes libres qu'ils ont embrassée, les oblige d'en devenir les soutiens, les régénérateurs? Lorsqu'on les voit colporter les pitoyables sophismes des colons, répandre, contre le cri de leur conscience, que les gens de couleur ne sont pas des hommes libres, et, dans leur pétulante partialité, le soutenir à des gens de couleur même! « Vous ne con-

noissez, leur disent-ils, ni les gens de couleur, ni les îles. » — Et c'est à ceux-là même qui se plaignent de n'être pas connus, c'est à des habitans des îles, que *ces colons de Paris* (1) adressent ce propos de l'impuissance !

Ah ! perdons plutôt nos îles, cédons-les à l'extravagante ambition de ceux qui veulent les soustraire aux loix de l'assemblée nationale ! qu'elles deviennent la funeste propriété de nos ennemis, plutôt que d'en faire nous-mêmes un laboratoire impie, où les aristocrates, ouverts ou déguisés, puiseront sans cesse les poisons les plus propres à infecter le sol de la liberté ! . . . .

Mais non, l'étude sérieuse des vrais intérêts des colonies, de la métropole et du commerce, les restituera au régime de la raison ; et nul d'entre leurs habitans, quelle que soit la couleur de sa peau, ne pourra nous reprocher cette monstrueuse contradiction, qui veut faire exercer, par des mains libres, les inepties et les horreurs de l'esclavage.

Je reviens à la thèse dont je me suis écarté. C'est l'imprudence de l'enthousiasme, pour ceux que leurs talens, ou leur activité, ou leurs intrigues, mettent à la tête des combattans pour la liberté, qui crée ces chefs ambitieux, lesquels, après avoir dénigré les gens de bien auprès du peuple, après les avoir rendus suspects, par de perfides insinuations, perdent le peuple. Tel fut le sort des Romains, infatués des Sylla, des César, des Pompée. Ils

(1) Voyez ce que dit M. l'abbé Grégoire dans sa lettre, sur les opinions de M. Charles Lameth. Vingt personnes, cependant, pourroient déposer que ce planteur, qui injurioit ainsi ce respectable prêtre à la tribune, disoit un jour qu'il sacrifieroit volonsiers toutes ses habitations, pour faire abolir la traite et améliorer le sort des Nègres.

leur prodiguèrent les places et les honneurs; tandis que Caton, cet excellent citoyen, qui, sans cesse vouloit les rallier à la chose publique, et non à tels ou tels hommes, étoit écarté, même des emplois inférieurs.

Citoyens, qui voulez sérieusement affermir la constitution, ralliez-vous autour d'elle, et gardez-vous de cette idolâtrie insensée, qui ne sert qu'à vous donner des maîtres, qu'à vous attacher au char d'un homme, au lieu de vous réunir autour de vos loix. Ces hommes sont mobiles, et vous cherchez une base immuable. Une constitution n'est libre, que lorsqu'elle est indépendante du sort de tels ou tels individus. Elle n'est durable, que lorsque le peuple la regarde comme son propre ouvrage; que lorsque, sans se vouer exclusivement à l'admiration pour les talens, le zèle et les vertus d'un citoyen, il cherche sans cesse dans son sein, pour les sortir de l'obscurité, tous ceux qui sont capables des travaux civiques. . .

J'ai vu quelque part un de nos orateurs comparé à Arimane ou Oromaze, balançant les destinées de la France. Je crois à ses talens; mais s'il jouoit ce rôle, je fuirois la France, et je l'appellerois esclave; ou, s'il y avoit encore du remède, en le bannisant, fût-il Aristide, je lui donnerois la fève noire.

Non, non, notre constitution ne doit point reposer sur des bases aussi fragiles. Mille actions de graces soient rendues à ceux qui l'ont élevée! Mais l'édifice est maintenant indépendant d'eux; et l'assemblée nationale même, pût-elle disparoître tout-à-coup, par un de ces forfaits atroces dont on nous menace ridiculement, le patriotisme montreroit tout-à-coup une foule d'apôtres de la constitution, qui la défendroient avec autant de succès.

Elle subsistera donc. La force des choses l'ordonne ainsi: tout un peuple le veut. Nos 83 départemens, nos 500 districts, nos nouveaux tribunaux, notre garde nationale, notre corps législatif permanent, et sur-tout le peuple, qui se sent soulagé du poids de ses chaînes, qui les a changées contre des armes, qui devient maître de son industrie; nos biens nationaux, notre monnoie révolutionnaire, nos journaux patriotiques, nos sociétés des amis de la constitution, et tant de lumières qui éclairent à la fois toute la France; voilà, voilà les vrais soutiens de la constitution; ET QUELQUES FANAUX QUI L'ÉCLAIRENT, NE DOIVENT PAS ÊTRE PRIS POUR DES COLONNES.

Avancer que la constitution est ébranlée, parce que je combats les orateurs qui la défendent, à l'instant où ils sortent de la ligne, dont on ne peut jamais s'écarter sans compromettre la justice, cette base éternelle de la liberté; c'est ignorer les fondemens de notre constitution; c'est donner une fausse opinion, ou de la constitution, comme si elle n'étoit appuyée que sur ces frêles étais; ou du peuple, comme s'il ne se montroit pas en état de séparer la constitution de ceux qui ont contribué à la faire, quand eux-mêmes s'en séparent.

Qu'ils se désabusent donc, ceux qui conçoivent de telles craintes; qu'ils apprennent à mieux connoître la nature de la révolution. C'est bien en vain que ses ennemis se réjouiroient de ce combat, qu'ils concevroient des espérances favorables à leurs pernicieux desseins, en voyant ébranler l'opinion publique sur des hommes qu'ils redoutent! Calculateurs étroits, qui voient toujours la France dans Paris seul, et tout le parti populaire dans trois ou quatre orateurs! Que ces orateurs se taisent ou

disparoissent, la liberté n'en est pas moins assurée, le retour à l'ancien désordre n'en est pas moins impossible; parce qu'encore une fois, le peuple veut être libre, et qu'il a la force nécessaire pour en faire usage; parce que chaque jour se multiplient dans son sein les hommes éclairés, laborieux, et capables de cette constance dans les principes qu'exige la cause de la liberté; parce qu'enfin, il est impossible que la prochaine législature, à laquelle les esprits se préparent, ne soit composée de citoyens propres à consolider le grand ouvrage de notre régénération.

Tous les besoins de la chose publique sont maintenant sentis et connus; les hommes les plus nouveaux au régime de la liberté, ceux mêmes qui se défient des innovations, ou qui regrettent encore quelques vestiges de l'ancien, ne doutent plus que la constitution actuelle ne soit, pour tous les honnêtes gens, le port du salut, malgré les orages dont on cherche à l'environner. Ils ne voient, au-delà, qu'anarchie ou despotisme, et, dans leur juste terreur, ils se rallient à la révolution. Ah! pour la rendre durable, fiez-vous au déchirement de tous ces voiles qui nous déroboient tant de calamités et de turpitudes, que nous ignorions; fiez-vous aux horreurs qui tous les jours se manifestent; fiez-vous aux efforts impuissans, aux accès de rage de l'aristocratie, furieuse de ne pouvoir nous ramener à l'ancien cahos; fiez-vous à cette soif de notre sang et de notre or, qui perce dans tous les discours de nos tyrans; fiez-vous à leur mépris pour le peuple, qui sait maintenant les apprécier; à leur haine pour cette instruction, qui lui a ouvert les yeux; à leurs regrets de n'avoir plus en main cet affreux pouvoir qui leur assuroit la plus exécrable impunité. . . .

Oui, la révolution est impérissable. Elle n'a pas besoin, pour être à jamais consolidée, de recourir à d'indécens traités, où les bons principes soient sacrifiés à des préjugés faciles à détruire, quand on voudra l'entreprendre avec le zèle de l'esprit public et la bonne foi du vrai démocrate.

Que dis-je ? il faut combattre hautement cette honteuse politique. Car, quelle confiance peut avoir un peuple qui veut être libre, dans des agens qui prétendent gouverner avec les tergiversations de l'ancien régime ? qui se permettent de sacrifier la justice et la morale (1), comme si l'on pouvoit, sans elles, marcher d'un pas assuré !

Non, ce n'est pas avec cette fausse habileté que vous hâterez le retour de la concorde dans toutes les parties de l'empire ; ce n'est pas elle qui nous délivrera de nos ennemis. La lâcheté double l'insolence et l'audace... Montrez-moi le bien que cette politique a fait en aucun temps, en aucun lieu ? La tromperie n'invite-t-elle pas à tromper ? Et quand notre salut, quand le succès de notre révolution nous commandent de faire naître dans toutes les ames des sentimens généreux, est-il prudent d'employer des moyens qui n'entraînent que les passions de la vengeance ou les fureurs du désespoir ?

Qu'on cesse donc de vouloir arrêter l'essor de grandes vérités, en les représentant comme capables d'ébranler la

---

(1) L'affaire des Avignonois, celles des Belges et des Liégeois, pourroient nous offrir d'autres exemples des aberrations de nos démocrates du jour. Si on levoit ici le voile qui a couvert les conférences tenues dans les comités, sur les propositions de ces peuples, qui ne demandent à la France que de reconnoître leur indépendance, combien ne feroit-on pas rougir ces braves partisans de la liberté, qui, ne voulant pas pactiser avec nos tyrans, veulent transiger avec les tyrans de nos voisins, et déshonorent ainsi la révolution.

constitution ; qu'on cesse d'effrayer les esprits par ces vaines terreurs, dont vous vous êtes si habilement servi, pour surpendre les deux décrets sur les colonies (1). Oui, les plus grands obstacles à l'achèvement de la constitution sont dans le sein de l'assemblée nationale même, et puisque de violent orages nous menacent, si l'on n'accélère pas la fin de cette constitution, vous me pardonnerez de jetter un coup-d'œil sur ces nombreux et réels obstacles, que l'assemblée nationale recèle dans son sein.

Je les vois dans les coupures impolitiques de la discussion du plan de constitution, dans des intervalles trop longs qui la divisent, qui détournent l'attention de cet objet important, rendent nulles les connoissances acquises, au moment où elles pourroient être utiles, forcent à des nouvelles études, fatiguent les esprits, et les ramènent ainsi harrassés à un combat où la perfidie secrète abuse

---

(1) On prétendoit que le commerce de Bordeaux, de Nantes alloit se soulever contre la constitution. Terreur puérile ! le patriotisme des négocians, avoit, et ils l'ont montré depuis, des racines biens plus profondes que vous ne supposiez. Il ne falloit que s'entendre. Les amis des noirs ont fait les premiers pas, mais ils ont été infructueux. Cependant les intentions, de part et d'autres, étoient bonnes; et il étoit facile de trouver un tempérammen qui ne mît pas l'assemblée nationale en contradiction avec ses travaux et ses principes. Les ennemis de cette sage conduite ont été ceux-là même que vous avez favorisés, les chefs des colons, tous CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES au fond de leur ame, comme chaque jour en fournit de nouvelles preuves, et la plupart très-pressés d'obtenir l'indépendance de leurs créanciers d'Europe ; car c'étoit-là le secret de leur conduite. Les commerçans de nos ports, les approvisionneurs et facteurs de nos îles, doivent voir maintenant de quel côté, dans quel systême leurs relations trouvoient plus d'avantages et plus de sûreté. Ils doivent voir qu'ils se sont égorgés eux-mêmes, en soutenant les colons. Ils doivent voir que la puissance législative, dans les mains de ces derniers, est un moyen infaillible de rompre tous les rapports de commerce.

de leur lassitude, afin d'arracher d'eux des faveurs pour le pouvoir exécutif; tandis que, si la constitution eût été élevée par des efforts constans et ininterrompus, l'unité auroit régné dans toutes ses parties, les bases auroient été constamment respectées, et des inégalités choquantes ne terniroient point ce bel ouvrage.

Je les vois, ces obstacles, dans le peu de vigueur (1) des patriotes pour organiser enfin, d'une manière convenable à une constitution libre, le pouvoir exécutif, le concentrer dans ses véritables limites; pour l'assujétir à une responsabilité qui ne soit pas un jeu, pour établir une harmonie active entre l'assemblée nationale et le pouvoir exécutif.

Je les vois dans ce défaut de concert qui devroit régner entre tous les patriotes de l'assemblée, diriger toutes leurs mesures; défaut de concert occasionné principalement par cette manie d'aspirer à la dictature dans l'assemblée et dans les sociétés.

Je les vois dans cette disposition toujours croissante à réunir tous les travaux du pouvoir exécutif, jusques dans les plus petits détails, aux travaux de la législation; d'où résulte, que ce qui demandoit le plus de célérité se fait avec une lenteur extrême, tandis que ce qui demandoit le plus de lenteur se fait avec précipitation; d'où résulte encore une source abondante d'incidens, que font naître sans cesse les contre-révolutionnaires, pour consumer

---

(1) S'il est une séance où ce reproche puisse s'appliquer, c'est sur-tout à celle où M. Beauharnois fit la motion pour qu'il fût décrété constitutionnellement, que le roi ne pourroit jamais commander l'armée. C'est un des articles importans dont le sort de la constitution dépend. Eh bien, la demande du renvoi de cette motion au comité de constitution n'a pas mêms été secondée.

en vains débats un temps précieux, pour tout jetter dans la confusion, pour amener l'assemblée nationale à s'écraser elle-même sous le poids de ses propres embarras, pour faire de ses travaux un cahos inextricable ; enfin, pour appeler, fomenter autour d'elle le mécontentement général du peuple, las d'attendre en vain, et de ne pas voir encore marquer le terme des travaux de l'assemblée. Ils ont l'air de vouloir presser eux-mêmes ce terme ! hypocrisie, perfide ! car ces ennemis de la chose publique, qui doivent retomber pour jamais dans le néant et le mépris, lorsque l'assemblée nationale fera place à une autre, ne peuvent en desirer la fin, en apparence, que pour amasser des charbons ardens sur la tête des patriotes, et les rendre odieux au peuple même. Mais secrètement ils doivent manœuvrer pour prolonger son existence, pour embarrasser ses travaux, et la faire tomber en dissolution. Tel est leur plan ; il ne faut ni talens, ni habileté, ni un grand nombre d'orateurs, pour le faire réussir. Un seul homme suffit, avec une centaine de mannequins qui se lèvent ou s'asseoient à sa voix ; et voilà pourquoi la disparition successive des chefs du parti anti-populaire, ne les a ni effrayés ni attiédis ; voilà pourquoi, malgré la désertion de tant de fugitifs, malgré la certitude de la défaite, les restes de cette bande s'acharnent encore autour de l'édifice de la constitution. Les embarras que se crée sans cesse le parti populaire, les travaux immenses et inutiles qu'il embrasse, combattent et vaincront pour eux : c'est au moins leur espoir.

Comment les patriotes ne l'ont-ils pas pénétré ? Comment ne cherchent-ils pas à le déjouer, en sacrifiant toute espèce de travail à l'achèvemeut de la constitution ?

Comment ne voient-ils pas que cet achèvement mettra seul un terme aux complots sans cesse renaissans ? complots que la vigilance du citoyen ne peut pas mépriser, quoique, jusqu'à présent, ils aient paru si méprisable ? Formez la constitution, et ces dangers finissent. Une fois achevée, c'est un rocher inébranlable, auquel tous les patriotes s'attacheront, pour repousser tout projet de contre-révolution. Supposez-en un, qui prenne plus de consistance que les précédens, l'édifice ne seroit-il pas construit plus précipitamment, plus convulsivement ? et par conséquent, ne seroit-il pas plus imparfait ? Car, au milieu des craintes, on se croiroit obligé de capituler avec beaucoup d'abus, et ce seroit autant de poi sons, autant de germes de dissolution.

L'effroi que cause aux patriotes réfléchis la lenteur à finir la constitution, s'augmente, en considérant l'état de nos finances, et le désordre législatif qui a succédé au désordre ministériel. Eh ! d'où vient-il? de la plus absurde composition de comités qu'on ait pu imaginer ; de ces nombreux attroupemens, si je puis m'exprimer ai nsi, d'hommes inexpérimentés, qu'on accumule autour du revenu public ; du partage qu'ils se font, à l'envi les uns des autres, de la manutention journalière des finances, qui devroit leur être entièrement étrangère. N'en doutons pas, nos ennemis applaudissent à toutes ces impérities : ils voient, avec une joie secrète, régner dans l'assemblée cette maladie de vouloir tout faire, de se croire capables de tout en administration, sous la forme même où l'on n'y est capable de rien. Ils voient arriver avec joie dans nos finances, toutes les séductions des intérêts privés, toutes les inconséquences de défaut de système, toutes les négligences qui suivent le dé-

faut

faut de responsabilité, toutes les contradictions, les disputes et les chocs qui divisent la multitude, lorsqu'elle agit sans concert, lorsque la réunion en comités, qui devroit le préparer, n'est souvent qu'une nouvelle source de discorde, n'empêche pas que chaque membre ne mette ses intentions ou ses vues à la place de celles du comité, au risque de désaveux nécessaires et scandaleux.

Eh! peut-on mieux servir les espérances de l'aristocratie? A-t-elle besoin d'armées pour opérer une contre-révolution? En se prêtant à tout ce que les comités veulent entreprendre; en satisfaisant leur ambition insatiable d'affaires, en même temps qu'elle soutient, qu'elle encourage toutes les désobéissances, tous les contre-temps que la chose publique éprouve au-dehors; en conspirant, pour ainsi dire, avec les patriotes eux-mêmes, pour éloigner le régime d'une bonne administration extérieure, n'exécute-elle pas la plus dangereuse des conspirations?

Eh! l'on n'ouvre pas les yeux! et au lieu de chercher à simplifier tout ce qui concerne les finances, à presser l'exécution de toutes les mesures que le public réclame, on se jette dans les projets, on se surcharge d'entreprises, d'examens, de discussions; et comme si l'on n'avoit pas encore assez de travaux essentiels, on accueille jusqu'aux rêveries les plus évidentes, jusqu'aux plans les plus scandaleux, et les plus détestables! Est-ce donc ainsi qu'on peut parvenir à cette sage économie, qui devoit remplacer ces déprédations qu'on déplore sans cesse? Est-ce en cherchant à tout compliquer, en entassant bureaux sur bureaux, pouvoirs sur pouvoirs, décrets sur décrets, en se chargeant de liquider tout, payer tout, aliéner tout; est-ce, dis-je, en accumulant tout, qu'on peut faire naître

la confiance ; cette confiance qui ne pose jamais que sur deux bases bien simples : terme visible; moyens efficaces pour y arriver : et ici le terme est caché , les moyens sont absurdes. Est-ce encore en multipliant des formalités embarrassantes, que le systême simple des assignats rendoit inutiles ; est-ce en créant la nécessité de ces formalités par des décrets incohérens avec ce systême ; est-ce en mettant autant de lenteur dans l'émission des petits assignats , que le besoin public attend avec impatience ; est-ce avec ces délais mortels , et ces embarras , qu'on ramenera la confiance ?

Non , ce n'est point ainsi qu'on administre les finances ? ce n'ess point ainsi qu'on se prépare à remplacer, avec avantage, le régime ministériel. L'administration des finances exige un petit nombre de chefs , commandant à des subordonnés ; elle veut des hommes qui en fassent leur unique affaire ; elle veut des responsables ; elle veut que tout ce qui doit être mis sous les yeux de la législation , relativement aux recettes , aux dépenses et aux mesures économiques , parte d'un point central , où tout se rapporte , et non de cette division de travaux partagés entre un grand nombre d'hommes égaux en pouvoirs , ne pouvant se commander les uns aux autres , ne pouvant exercer les uns sur les autres ni censure , ni responsabilité. En un mot , une bonne et saine administration , veut et doit être séparée du corps législatif.

Oui , si l'on s'étoit proposé de jetter toutes les parties du gouvernement dans le cahos, d'accabler nos législateurs sous le poids des détails, d'ôter à leur intelligence son ressort , on n'auroit pas adopté une méthode plus efficace. C'est cependant du sein de cette administration

anarchique, que partent les censures des ministres, qu'on presse leur éloignement ! — Il est sans doute à désirer; sans doute il pourra devenir utile ; mais ce n'est pas en attirant, en concentrant l'administration dans des comités législatifs. C'est en organisant enfin le ministère, c'est en y portant l'esprit public, en le substituant dans les bureaux, à l'esprit d'aristocratie qui les infecte (1) ; c'est en cherchant avec soin, les hommes qui ont fait preuve de *patriotisme et de lumières*, pour leur confier tous les départemens du pouvoir exécutif ; des hommes qui veulent sincèrement éclairer les ténèbres, où vous ne marchez qu'en tatonnant. Jusqu'alors la constitution est en péril, puisque ses bienfaits sont et seront nuls, sans le plus grand ordre, sans la plus grande régularité, sans la plus grande clarté dans l'administration des finances.

Cette constitution est-elle moins en danger, par les résolutions qu'on a prises sur nos rapports étrangers ? Nous avons imprudemment armé pour des querelles absurdes, étrangères, que tous nos vrais intérêts nous invitoient à mépriser ; et nous restons indifférens sur une incendie, qui étend ses ravages à nos portes ! sur une guerre qui a déjà teint de sang nos frontières ! Nous restons indifférens à l'approche des troupes nombreuses, soudayées par un despote, ennemi, par mille raisons, de notre révolution, qui doit chercher à en traverser les progrès, et à rétablir l'ancienne tyrannie qui nous écrasoit! Quarante mille satellites de cet homme ménacent

(1) Remplacer les ministres par leurs premiers commis, n'est-ce pas jouer une comédie insultante pour la nation ? et n'est-il pas temps que nos législateurs cherchent sérieusement un moyen d'avoir des ministres qui veulent agir dans le sens de la révolution.

nos frontières, étendues, ouvertes, mal gardées par le nombre des troupes, plus mal gardées encore par la disaffection bien co nue des troupes et de leurs chefs, pour la révolution ! Et nos législateurs restent indifférens sur ces dangers imminens ! et ils repoussent avec mépris de leur sein ce peuple qui, libre, serviroit de barrière à la France ; qui, dompté, vomira bientôt sur nous ces milliers de foudres, destinés à l'asservir !

Eh ! qui voyons-nous à la tête de ces résolutions, commander cette sécurité folle et aveugle ? Vous, monsieur.... Qui voyons-nous conseiller, sous ce mépris d'un peuple indépendant, le mépris de tous les principes sur lesquels repose notre constitution ? Qui voyons-nous prêcher cette pusillanimité, qui dégénère en lâcheté dangereuse ? Vous encore...! Car c'est vous qui, maintenant, influez sur notre détestable diplomatie, parce que d'un côté l'on croit très-faussement que vous êtes devenu l'arbitre de l'opinion publique, et que de l'autre, votre inexpérience vous livre aux séductions des contre-révolutionnaires.

Doit-on conclure de tous ces faits, que le parti de la liberté succombera ? Non ; j'en ai dit les raisons, et telle est la bonté de notre constitution, que, d'après ses élémens, le mal qui résulte des systêmes erronés, adoptés par l'assemblée nationale, sera facilement réparé par les législatures suivantes. Je lui vois se former au-dehors de vigoureux défenseurs ; je vois par-tout des citoyens étudiant la tactique franche, loyale et courageuse de l'homme libre ; j'entends de tous côtes des réflexions, qui décèlent les progrès de l'esprit public. J'entends des réflexions sur les tristes effets de cet amour-propre qui s'isole, et ne sait

rien mettre en commun ; qui envie, au lieu d'encourager; qui sépare, au lieu de chercher à unir. Je vois désirer ardemment que les hommes laborieux, éclairés se réunissent, cherchent à s'estimer, et non à se détruire ; qu'il se forme une coalition sainte entre les vertus et les talens. Enfin, je vois que par-tout on s'attache à la loi, et qu'on se détache de ceux qui la font, quand ils s'en éloignent eux-mêmes ; et c'est-là le thermomêtre le plus sûr de la liberté et de la lumière : car l'homme libre n'a point d'idole. Ces dispositions qui tous les jours deviennent plus générales, feront le salut de la France, et assureront le triomphe de la liberté.

Ma tache est achevée ; j'ai vengé, autant qu'il étoit en moi, la liberté, l'humanité, la vérité ; j'ai vengé l'outrage fait à la loyauté française, à la franchise que l'assemblée nationale a voulu, sans doute, conserver, et que vous avez seul rendu douteuse ; j'ai vengé des infortunés que l'égoïsme repousse de son sein, parce qu'ils appartiennent à un autre hémisphère, parce qu'une fausse crainte fait fermer l'oreille à leurs cris (1). Puisse cet écrit appeler l'intérêt public autour de leur cause ! Puisse-t-il éclairer les esprits, les disposer à leur rendre justice, soit dans la législature actuelle, soit dans la prochaine ! Non, je n'en doute point, ce vœu de la saine politique et de la philosophie sera réalisé ; le mal affreux que vous leur avez fait sera réparé.

(1) Les membres de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, dans une très-foible réfutation du rapport de M. Barnave, qu'ils viennent de publier, n'ont dit qu'un mot des mulâtres ; et ce mot doit faire leur procès. — Nous ferons connoître, disent-ils, une classe d'hommes si peu connus en France, DONT LE MOINDRE VICE EST D'ÊTRE ISSUS DU CONCUBINAGE LE PLUS DISSOLU. — Et c'est à la fin du dix-huitième siècle, dans Paris philosophe et libre, que des blancs, en s'accusant eux-mêmes du concubinage le plus dissolu, ont l'impudence et le délire d'en rejetter l'opprobre sur les enfans qui en résultent !

L'invincible force des choses ouvrira les yeux de tous les François, des Colons eux-mêmes; et l'on ne comprendra pas comment votre nom a pu s'associer aux dangereux efforts qui ont été faits, pour écarter des discussions bienfaisantes, pour entacher notre révolution, pour substituer des erreurs extravagantes, des préjugés puériles, des calculs absurdes, à des régulations bienfaisantes, à des arrangemens, qui ne laissent pas seulement la gloire de sacrifier à l'humanité : tant ils sont nécessaires à l'augmentation de notre richesse, aux vœux même de notre cupidité. C'est Barnave, dira-t-on, qui soutenoit aussi d'une main perfide, ce tissu de calomnies aussi atroces qu'absurde, sous lequel on a voulu faire disparoître une société, destinée à solliciter l'abolition de toutes ces inventions infernales, dont la cupidité et l'ignorance souillent les fastes du genre humain.

Elle ne vous rendra pas le mépris insensé, dont vous avez voulu la couvrir. Elle osera croire que cette jeunesse présomptueuse, qui vous a égaré, s'éclairera au flambeau de la liberté, dont vous vous êtes déclaré l'apôtre. Elle aime à penser que vous avez du caractère, et qu'il vous fera dédaigner cette fausse honte, si funeste aux talens et aux vertus, si meurtrière pour tout ce qui constitue les bonnes réputations. En vain tenteriez-vous de faire croire, par la persévérance, que vos erreurs sont la vérité; vous ne pouvez pas l'impossible; vous ne pouvez pas, foible mortel, déranger l'ordre de l'univers. Or, la perfection est son but; la liberté, fille de l'égalité, en est le moyen; et le Maître de toutes choses, ayant placé la seule félicité durable dans la pratique des vertus sociales, il s'élevera sans cesse des hommes qui défendront les opprimés, et qui n'auront pas la foiblesse de dire

dans une assemblée régénératrice d'une grande nation : *L'humanité, la prudence, la nécessité, vous interdisent l'abolition de ces infamies, en même temps qu'elles parlent si haut contre leur conservation.*

Quel est donc le parti qui vous reste à prendre ? celui de passer loyalement du côté où l'on ne transige, ni avec les erreurs, ni avec les maximes corrompues ; celui de rendre hommage aux vérités que je vous oppose, quelque soit l'âpreté de mes expressions, quelque soit la dureté de mes reproches.

Encore une fois ! puis-je m'exprimer avec la mollesse de cette prétendue perfection sociale, où la vertu semble craindre de désobliger le vice ? De quoi s'agit-il entre nous ? du sang de mes frères que vous livrez à l'oppression ; des principes conservateurs d'une révolution, dont je montrois la nécessité aux risques de ma liberté et de ma vie, avant que votre intelligence pût s'ouvrir à la méditation des principes, dont vous venez de circonscrire le bienfait à une classe d'hommes, et pour l'intérêt mal entendu de leur cupidité ! Et l'on voudroit tempérer mes discours, par une froideur artificielle, me faire étouffer les vérités les plus importantes, dans je ne sais quels ménagemens d'expression, qui sont le tourment des hommes libres ! Voilà comment la timidité du langage énerve, corrompt et perd tout ; comment on prolonge les malheurs, comment on encourage le vice, fort de tous ces honteux ménagemens.

J'ai vu que je m'exposerois à des reproches, et j'ai résolu de les braver ; celui qui m'en fera, n'est pas à la hauteur de la révolution.

J'ai vu que vos compatriotes, si respectables à mes yeux, par l'exemple du courage que nous leur devons ; que vos compatriotes, que je voudrois honorer en vous,

sans qu'il s'y mêlât aucune amertume ; j'ai vu, dis-je, qu'on les souleveroit contre moi. Cette idée ne m'a pas ébranlé ; ils ne me condamneront pas sans m'entendre, ils me liront, et je me repose sur leur justice, sur leur patriotisme. Ils ne veulent point d'idole ; *Mounier* ne l'a été pour eux qu'un instant. Le masque tombé, ils ont vu l'homme ; ils ont vu le foible orateur formé sur quelques livres mal lus, incapable des conceptions de la liberté, lâchement intimidé par les préjugés de son ignorance.

Revenez vous-même aux principes, à la loyauté ; c'est le seul parti qui puisse vous honorer, c'est le seul qui puisse vous rendre le repos de la conscience. . . .

Mépriseriez-vous donc et la gloire, et la douce satisfaction d'essuyer les larmes des milliers d'infortunés, de contribuer à ne faire du genre humain qu'une famille ? Que dis-je, la gloire ? A-t-elle un prix devant la conscience, d'avoir fait le bien, pour le bien même ? seul point élevé par lequel l'homme touche à la Divinité ! C'est de ce point seul qu'on apprécie à leur juste valeur, et les hommes et les choses. Sans doute l'ame ne peut que s'agrandir de notre glorieuse révolution ; mais qu'est encore cette révolution, pour celui qui s'élance dans l'immense durée des siècles ! Encore une trentaine d'années, et ce fil qui nous tient à la vie, sera coupé. Transportez-vous au-delà ; soyez votre propre historien, relisez vos rapports, rappellez vos motifs, voyez les cruelles suites de vos décrets, et jugez-vous. . . Vos rapports seront autant de poignards pour vous.

Homme, veux-tu juger tes écrits ou tes actions ? Place toi sur ta tombe, ou parmi la postérité : ton siècle, que tu flattes, peut te flatter aussi !

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS.